

L'Echo Chevagnotin



dessin de Michel Bouillot



Janvier 2015



Sommaire

| | |
|--|------|
| Le Mot du maire..... | p 3 |
| Le Conseil municipal | p 4 |
| Le Personnel communal..... | p 5 |
| Renseignements utiles..... | p 6 |
| Guide pratique..... | p 7 |
| Extrait de réglementations préfectorales..... | p 8 |
| Ordures ménagères..... | p 9 |
| Consignes de tri..... | p 10 |
| Causeries et potions | p 11 |
| Compostage..... | p 15 |
| Écoles | p 16 |
| Activités périscolaires | p 18 |
| Restaurant scolaire | p 21 |
| Amicale laïque et du sou des écoles | p 23 |
| Comité de fleurissement | p 24 |
| La joie de vivre | p 25 |
| Repas C.C.A.S. | p 26 |
| Le jardin des abeilles | p 27 |
| ADMR..... | p 28 |
| Portage de repas | p 28 |
| Plan de Chevagny | p 29 |
| Centre d'accueil du hameau de l'eau vive | p 31 |
| Amicale pour le don du sang | p 33 |
| Salle communale « Espace d'Arène » | p 34 |
| Tarifs location de la salle communale « Espace d'Arène » | p 35 |
| Budget primitif 2014..... | p 36 |
| Compte administratif 2013 | p 37 |
| Travaux | p 38 |
| PLU | p 40 |
| Téléthon 2014 | p 41 |
| Vide greniers | p 42 |
| État civil..... | p 43 |
| Papiers à conserver | p 45 |
| Calendrier des manifestations et des cérémonies..... | p 47 |
| CAMVAL | p 48 |
| Numérotage des maisons et noms des rues..... | p 50 |
| Le Moulin Journet..... | p 51 |
| Lavoir de Boizy..... | p 53 |

Mot du maire

L'occasion m'est donnée aujourd'hui de remercier celles et ceux qui nous ont massivement accordé leur confiance lors des élections de mars dernier. Forte de cette confiance, l'équipe municipale s'est emparée des projets en cours de réalisation et de ceux programmés pendant la mandature de Serge MAITRE, que je tiens à remercier personnellement et au nom du Conseil Municipal. J'ai l'honneur de m'engager dans ce mandat avec la nouvelle équipe pour veiller à la bonne gestion de la Commune. Le contexte économique et financier étant très défavorable, il nous faudra tenir compte des baisses drastiques des dotations de l'état et des transferts de charges nouvelles pour budgétiser nos programmes d'investissement futurs.

Ce bulletin municipal est l'occasion de vous rendre compte dans le détail des activités et réalisations de l'année écoulée, tant au plan municipal qu'associatif. En effet, le monde associatif est une vraie richesse pour notre Commune, il permet de rassembler les chevagnotins au travers de manifestations - dont l'organisation a été facilitée par la mise à disposition de notre salle « Espace d'Arène » - et de créer des liens forts dans le tissu social.

Dans la continuité de notre action, nous prévoyons en 2015 de concrétiser les projets engagés et de travailler sur un programme pour les années à venir :

- rénovation de la salle du Conseil Municipal et du hall d'accueil,
- révision du PLU avec la phase enquête publique prévue au printemps,
- rénovation et mise en conformité de nos lagunes,
- réfection de la voirie et des trottoirs du Bois Sec,
- rénovation thermique des bâtiments scolaires,
- aménagement d'un espace public au centre du village avec stationnement,
- aménagements des espaces verts autour de notre salle « Espace d'Arène »,
- numérotage des rues,
- préparation de la rentrée scolaire 2015, avec une année d'expérience des nouveaux rythmes scolaires,

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et nous devons adapter nos projets aux contraintes financières, techniques et administratives qui s'imposent à notre collectivité.

Je vous adresse à l'aube de cette nouvelle année tous mes vœux de bonheur et de bonne santé, et souhaite que vos vœux les plus chers soient exhaussés en 2015.

Françoise BOTTI

Le conseil municipal



Madame le Maire : Françoise Botti

Les Adjoints : Patrick Pisson - Serge Tardy - Patrick Jomain

Les Conseillers : Karine Douriaut - Christine Egraz - Véronique Charlot -
Georges Chavanelle - Pierre Garguet - Christian Perraud
Philippe Commerçon - Bernard Pugeaut - Eric Giroux -
Serge Maitre - Laurent Clément

Le personnel communal

La plupart d'entre vous connaissent notre équipe municipale, stable depuis plusieurs années.

Si vous avez besoin de renseignements ou de documents, Sandrine ROCHE vous accueille au secrétariat de mairie les lundis et jeudis après-midi, et les mardis et vendredis matins.

Si vos enfants sont scolarisés à Chevagny ou l'ont été, vous connaissez parfaitement Anne FOURILLON, notre cantinière. Elle confectionne les repas sur place et assure la garderie du matin.

Rosine BOUCAUD aide au service des repas et assure la surveillance de la pause méridienne. Elle accueille les enfants à la garderie du mercredi matin depuis la rentrée de septembre 2014 et a la charge de l'entretien des bâtiments communaux.

Nathalie MIMOUN (absente sur la photo) assure la garderie du soir en complément de sa fonction d'ATSEM à l'école.

Alain RAPHANEL et Nicolas TISSOT travaillent en tandem pour l'entretien et les affaires techniques de la commune, vous les avez forcément déjà croisés ou rencontrés.



Renseignements utiles

LA MAIRIE

Rue du Lavoir

Tél / Fax : 03 85 34 70 42

mairie.chevagny.chevrieres@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public :

Lundi et Jeudi de 13 h à 18 h

Mardi et Vendredi de 8 h à 12 h 30

Permanence du Maire : sur rendez-vous

PANORAMA COMMUNAL

Population :

↪ en 1999 : 403

↪ en 2004 : 529

↪ en 2006 : 549

↪ en 2014 : 635

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha dont

200 ha de terres cultivables,

46 ha de vignes,

6 ha de bois.

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune

COLLECTE SELECTIVE

Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition : « en Buchat » (à proximité de l'atelier communal)

CAMVAL – POLE ENVIRONNEMENT

Tri et collecte des déchets - MÂCON

03 85 38 44 39

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE

Rue des Écoles

03 85 20 22 34

SALLE COMMUNALE « ESPACE D'ARENE

Route de Charnay les Mâcon

03 85 20 22 78

ADMR

PRISSÉ

03 85 37 89 38

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE SAINT GENGOUX LE NATIONAL

03 85 92 55 23

GENDARMERIE

MÂCON

17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de MÂCON

18 ou 112 (numéro européen)

SAMU / MEDECIN DE GARDE

15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

3915

ou au commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITE

Dépannage : 09 72 67 50 71

Raccordement : 08 10 10 57 02

GAZ

Dépannage : 09 69 324 324

Urgences : 0 800 47 33 33

Raccordement : 0 810 224 000

EAU

SDEI – 695 chemin des Luminaires

CHARNAY LES MÂCON : 0 977 409 443

Urgences : 0 977 401 127

ASSAINISSEMENT

Mairie de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

03 85 34 70 42

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

LA ROCHE VINEUSE

03 85 37 71 29

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE SAONE ET LOIRE

Tribunal d'Instance MÂCON

03 85 39 92 00

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités MÂCON

03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

LA ROCHE VINEUSE

03 85 36 63 40

Guide pratique

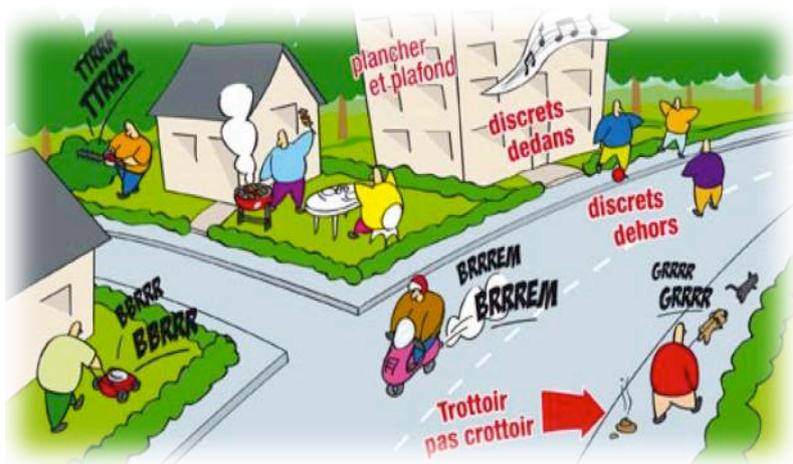
| PIÈCES DÉSIRÉES | OÙ S'ADRESSER | PIÈCES À FOURNIR | OBSERVATIONS |
|-------------------------------------|---|--|---|
| Copie d'acte de naissance | Mairie du lieu de naissance | Motif de la demande + filiation | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |
| Copie d'acte de mariage | Mairie du lieu de mariage | Motif de la demande + filiation | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |
| Copie d'acte de décès | Mairie du lieu du décès | | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |
| Livret de famille | Mairie du domicile | En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants | Imprimé à compléter en Mairie |
| Carte d'identité | Mairie du domicile | Copie de l'acte de naissance si première demande, ou carte périmée de + 2 ans, ou perte, ou vol, 2 photos d'identité récentes, justificatif de domicile de moins d'1 an, carte périmée, déclaration de perte (à la Mairie) ou de vol (à la Gendarmerie), timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol. | Présence obligatoire pour signature et prise d'empreinte |
| Passeport biométrique | - retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de passeport biométrique : CHARNAY LES MÂCON (sur rdv) – CRÈCHES SUR SAÔNE – MÂCON | Copie de l'acte de naissance, 2 photos d'identité de moins de 6 mois, justificatif de domicile de moins de 6 mois, carte d'identité, ancien passeport ; si passeport volé ou perdu : déclaration de perte ou de vol ; décision judiciaire en cas de divorce, ... <u>timbres fiscaux</u> : - 86 € pour les majeurs - 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans | Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes |
| Carte d'électeur | Mairie du domicile | Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur | Présence obligatoire pour signature |
| Certificat de nationalité française | Greffe du Tribunal d'Instance du domicile | Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité | |
| Casier judiciaire | Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3 | Copie du livret de famille à joindre au courrier | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |

Site pour télécharger les documents d'urbanisme : www.service-public.fr-Particuliers-Logement-Urbanisme

Site du cadastre : www.cadastre.gouv.fr

***Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.***

Appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...

ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Brûlage

Tout dépôt sauvage et brûlage des déchets ménagers et des végétaux est interdit, qu'ils soient issus des activités industrielles, commerciales, artisanales ou celles des particuliers.

Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts. Principe général d'interdiction de brûlage de déchets verts assimilés à des déchets ménagers.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

En conséquence, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Il est interdit toute l'année en zone urbaine, péri-urbaine et rurale car il existe des déchetteries.



Animaux

Les possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à **préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage**.

Il est interdit, de jour comme de nuit, **de laisser crier ou gémir**, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

La divagation est interdite.



Ordures ménagères

- **Les Déchetteries**

| Jours et heures d'ouverture | Matin | Après-midi |
|---|---|----------------|
| LA ROCHE VINEUSE Route de la Bussière | 8 h à 12 h | 14 h à 17 h 30 |
| | Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi | |
| MÂCON Chemin de la Grisière | 8 h à 12 h | 14 h à 17 h 30 |
| | du Lundi au Samedi Dimanche : 9 h à 12 h (d'avril à octobre) | |
| CHARNAY LES MÂCON Chemin des Allogneraies | 8 h à 12 h | 14 h à 17 h 30 |
| | du Lundi au Samedi | |

- **Ramassage des ordures ménagères**

Le vendredi matin pour l'ensemble de la Commune

Les sacs ou containers individuels seront à déposer en début de matinée.

Report de collecte dû aux jours fériés :

- **Jeudi 30 avril**
- **Jeudi 7 mai**
- **Jeudi 24 décembre**
- **Jeudi 31 décembre**

- **Point collecte**

Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition « Chemin de Buchat » (à proximité de l'atelier communal)



Les autres déchets sont à déposer en déchèterie.

- **Ramassage des encombrants**

Dates de ramassage des encombrants (de 5h30 à 13h), pour les personnes ne pouvant se déplacer en déchèterie :

- le vendredi 30 janvier 2015
- le vendredi 16 octobre 2015

par la CAMVAL - Pôle environnement - N° : 03.85.38.44.39

Rappel des consignes de tri

La bonne résolution 2015 : Trier les piles pour un traitement des ordures ménagères efficace !

Courant janvier 2015, les ordures ménagères résiduelles des habitants de la CAMVAL ne seront plus enfouies mais préalablement traitées dans une usine de Tri Méthanisation Compostage à Chagny. Les enjeux d'un tel procédé sont environnementaux :

- Réduire l'enfouissement de 50 % ;
- Valoriser le gaz issu de la méthanisation ;
- Valoriser la matière organique sous forme de compost normé.

De ce fait, votre geste de tri des déchets recyclables est d'autant plus important qu'il est indispensable au bon résultat d'une telle installation. Le principal ennemi de ce genre d'usine est le déchet toxique et notamment les piles que l'on trouve encore trop souvent dans les ordures ménagères. Leur présence dans les poubelles nuit au fonctionnement de l'usine et le compost produit serait inutilisable.

Les piles et les batteries contiennent des métaux lourds en grande quantité (mercure, zinc, plomb, cadmium). Des substances très dangereuses pour la santé et l'environnement ! Elles ne doivent donc pas être jetées avec les ordures ménagères et peuvent être recyclées (après isolation des matières toxiques) en gouttières de zinc, quincaillerie, tôles de voiture, nouvelles batteries...

1 pile dans la nature = 1m³ de terre et 1000 m³ d'eau contaminées pendant 50 ans.

Alors agissons !

Déposons nos piles et petites batteries dans les points de collecte !

- Une grande surface ;
- Dans tout magasin commercialisant des piles ;
- En déchèterie ;
- Dans les mairies, écoles...
- Dans les nouvelles corbeilles à piles installées par la CAMVAL sur l'ensemble des communes au cours du 1^{er} semestre 2015.

Causeries de jardin

Produits de traitements à faire soi-même

Un mode d'extraction des principes actifs qui va du plus simple au plus complexe :
Macération à froid (eau ou huile) -> **Infusions** -> **Décoctions** -> **Extraits fermentés**



Les recettes de base

Macération à froid dans l'eau

Coupez les plantes en petits morceaux, mettre dans un bocal d'eau 24h à 20-23°C à l'abri du soleil. Filtrez et utilisez de suite. Ne se garde pas plus de 48h.

Macération huileuse à l'ail

Ecrasez ou coupez 100g d'ail avec sa peau et ajoutez 3 cuill à soupe d'huile d'olive ou de colza. Laissez macérer à couvert 24h.

Ecrasez à travers une passoire fine. Ajoutez 1 cuill à soupe de savon noir, battez au fouet et ajoutez 1l d'eau. Se conserve au frais et à l'abri de la lumière 3 semaines.

Infusions

Coupez 100g de plantes fraîches ou 20g de plantes sèches. Mettre dans une casserole en inox et recouvrir avec 1l d'eau. Portez à frémissement (avant ébullition). Couvrez et laissez infuser jusqu'à refroidissement. Filtrez et utilisez de suite. Ne se garde pas plus de 24h.

Décoctions

Coupez 100g de plantes fraîches et laissez mariner dans 1l d'eau 24h.

Le lendemain, sans changer l'eau, portez la casserole à ébullition. A ce stade, baissez le feu, mettez un couvercle et laissez bouillonner 20mn. Retirez du feu et laissez refroidir.

Filtrez et utilisez de suite ou dans les 24h.

Extraits fermentés

Coupez 1kg de plantes et hachez le plus finement possible. Ajoutez 10l d'eau de pluie (ou corrigez le pH : 25cl de vinaigre blanc dans 10l eau chez nous).

Touillez tous les jours (deux fois par jour pour la prêle) et surveillez, observez les bulles. Quand il n'y en a plus, filtrez et mettez en bidon.

RMQ :

- ne pas mélanger les plantes
- tenir compte de la température
- ne pas faire moins de 10l à la fois
- filtrer finement
- faire à l'avance pour l'année prochaine
- cueillir et faire sécher les plantes si le temps nous manque



Autres produits

Le bicarbonate de soude pour bloquer le développement des champignons.

Pour 5l de préparation, mélangez dans un bol 5 cuill à café de bicarbonate et 3 cuill à soupe de savon noir. Ajoutez de l'eau tiède et battez au fouet pour dissoudre. Versez dans le pulvérisateur et complétez avec l'eau restante.

Pulvérisez le soir, une fois par semaine, quand le feuillage a séché après une pluie. Renouvelez 2 à 3 fois.

L'huile de colza pour en finir avec les cochenilles.

Pour 1l de produit de traitement, mélangez dans un bol 2 cuill à soupe d'huile de colza et 2 cuill à soupe de savon noir liquide. Battez au fouet pour bien mélanger.

Ajoutez de l'eau tiède en continuant à battre comme pour une mayonnaise. Versez dans le pulvérisateur et mettez l'eau restante. Agitez et pulvérisez. Attendez 20mn et faire une 2^{ème} pulvérisation pour plus d'efficacité. Renouveler une fois par semaine.

Les noix de lavage comme répulsif à limace.

Mettez des restes de noix (2 ou 3 lessives) et 2 noix 'neuves' dans 1l d'eau et faites bouillir. Couvrez et laissez frémir 20mn. Utilisez pur en arrosage sur le sol.

Onguent St Fiacre

Ancienne recette qui va donner vigueur et protection à vos arbres.

A passer sur tous les arbres fruitiers au spalter par une belle journée en février.

Prendre 1 Kg d'argile verte, le concasser très grossièrement. Ajouter à sec, 200 g de cendre de plus de 4 mois, mouiller avec du purin de prêle (à remplacer par du silicate de soude ou du purin d'ortie dilué à 10% si pas en stock).

Imbiber tout doucement en remuant vigoureusement, jusqu'à obtention d'une pâte onctueuse, (style pâte à crêpe).

Ajouter 50ml d'huile de cuisine (colza, tournesol, pépins de raisins ou autre).



Exemples

Pour stimuler les défenses naturelles des plantes

| Procédé | Plante | Quantité/l eau | Temps | Précisions |
|---------|-------------------------|----------------|----------|---|
| M | Achillée millefeuille | 100g | 24 à 48h | Pulvériser dilué à 5% |
| D | Consoude feuilles | 100g | | Diluer à 20% |
| E | Ortie feuilles et tiges | 1kg/10l eau | | En arrosage, diluer à 10% |
| E | Prêle (sans racine) | 1kg/10l eau | | En préventif contre l'oïdium et autres champignons, dilué à 10%, tous les 8-10j |

Insectifuge

| Procédé | Plante | Quantité/l eau | Temps | Précisions |
|---------|-------------------|----------------|-------|---|
| M | Ortie | 100g | 48h | Pulvériser dilué à 10% sur pucerons et acariens |
| M | Rhubarbe feuilles | 200g | 24h | Pulvériser pur |

Insecticide

| Procédé | Plante | Quantité/l eau | Temps | Précisions |
|--------------|-----------------|----------------|---------------------------------|--|
| M dans huile | Ail | 100g | Cf recette | Pulvériser le soir dilué à 5% (pucerons, acariens, doryphore...) |
| I | Tanaisie fleurs | 100g | Infuser jusqu'à refroidissement | Pulvériser pure sur pucerons, piérides |

| | | | | |
|---|---|------|------------------------------------|---------------------------|
| I | Absinthe feuille et sommité fleurie | 100g | Infuser jusqu'à refroidissement | Pulvériser dilué à 20% |
|---|---|------|------------------------------------|---------------------------|

Fongicide

| Procédé | Plante | Quantité/l eau | Temps | Précisions |
|--------------|------------------------------|----------------|------------------------------------|---|
| M | Capucine, feuille et tige | 100g | 24h | Pulvériser pur |
| M | Oignon bulbe | 100g | 24h | Pulvériser pur |
| M dans huile | Ail | 100g | Cf recette | Pulvériser le soir dilué à 5% (cloque du pêcher, botrytis...) |
| I | Tanaisie fleurs | 100g | Infuser jusqu'à refroidissement | Pulvériser dilué à 20% (mildiou et rouille) |
| D | Ortie racines | 50g | | Diluer à 10% |
| D | Prêle feuilles et tiges | 100g sèche | plante | Diluer à 20% |
| H | Origan ou serpolet | | Cf recette | Avec du lait d'argile |



Bibliographie

Je prépare mes potions pour le jardin, B Lapouge-Déjean et S Lapouge, Ed Terre vivante

Les soins naturels aux arbres, E Petiot, Ed de Terran

Purin d'ortie et compagnie, B Bertrand, JP Collaert, E Petiot, Ed de Terran

LES CONSEILS DE FATIMA

Un engrais naturel et gratuit ? **FACILE !**
3 gestes simples pour composter :



+



+



=



Déchets de cuisine

Epluchures, marc de café, restes de repas...

Déchets de jardin secs

Feuilles + branches

Brassage

Avec une fourche ou le brass' compost

COMPOST

Vous souhaitez être formé au compostage, paillage et techniques de jardinage au naturel ? Acquérir un composteur ?

Contactez dès à présent Fatima Pardon au
Pôle Environnement de la CAMVAL :

Par téléphone : 03.85.38.44.39

Par mail : f.pardon@camval.com

TARIFS

Composteur 300 L
plastique ou bois fourni
avec un bio-seau
20 euros.



Brass'compost :
5 euros



Les activités scolaires de l'année 2013/2014

Fête de Noël 2013 .

À l'initiative de leurs professeurs, la soixantaine d'écoliers a investi la scène dans la bonne humeur proposant un spectacle basé sur la mise en scène d'une douzaine de poésies autour de Noël, du sapin et de toutes ces choses qui fleurent bon l'hiver. Mais il n'y a pas de fête de fin d'année sans chants de Noël. Tous les écoliers se sont retrouvés ensemble sur scène pour conclure le spectacle en chanson.



Projet danse « casse noisette ».

Parmi les projets scolaires figurait cette année le spectacle de danse Casse-noisettes. Bouba Landrille TCHOUDA a formé les enseignants pour apporter aux enfants une approche hip hop du spectacle de Tchaïkovski. L'ensemble a été coordonné par Claire JOBLLOT et Katia SANTOS. Les élèves sont allés voir un spectacle de danse au théâtre de Mâcon le 8 janvier 2014. Ils ont construit une chorégraphie qui a été montrée sur cette même scène au mois de mai 2014 lors d'une rencontre interclasses.

Ce projet concernait les élèves de Grande Section de maternelle et les CP/CE1.

À noter que ce projet, initié par Jocelyne Soury-Lorius, conseillère pédagogique en EPS, est financé notamment par le conseil général, la mairie et le Sou des écoles.



Météo.

Les écoliers de cycle 3 ont mis à profit la fin de l'année scolaire pour s'intéresser de plus près à la météorologie. Une thématique qui a constitué un projet scolaire s'articulant autour de la température à travers ses conditions de mesure, mais aussi ses variations dans le temps et l'espace. Du coup, les écoliers chevagnotins se sont inscrits dans une démarche d'investigation scientifique leur permettant de travailler en sciences, en langues, en géographie et, bien sûr en mathématiques. A noter que les élèves de Cécile BARRAUD ont visité la station météorologique de Charnay-les-Mâcon et ont eu la visite de Mickaël OQUIDAN-KAISER, agent de météo France, qui leur a expliqué le contenu d'un bulletin météo, alors que Christophe CHOTARD, parent d'élève (voir ci-dessous) travaillant dans le domaine de la détection et de la protection contre la foudre, est venu informer les écoliers des dangers des orages.



Bibliothèque d'école.

Depuis plusieurs années déjà, Mmes GOUVERNELLE, HOFMANN et KOUIDER consacrent bénévolement une partie d'un après-midi par semaine à s'occuper de la bibliothèque des classes élémentaires ; les enfants peuvent ainsi emprunter 3 ouvrages pour une ou plusieurs semaines. Merci à elles

Rentrée 2014.

Nous enregistrons 60 élèves de la Petite section au CM2. **Katia SANTOS** enseigne en maternelle ; **Nicolas TALLANDIER** enseigne tous les vendredis et 1 mercredi sur 4 en CP / CE1. **Cécile BARRAUD** conserve la classe de Cycle III et **Claire JOBLOT** la classe de CP / CE1 lundi, mardi, 3 mercredis sur 4 et jeudi, la direction et la formation des jeunes enseignants tous les vendredis.



Les 20 enfants de CP – CE1 entourant leur professeur Claire Joblot



Les 16 enfants de l'école maternelle sous la responsabilité de Katia Santos



Les 22 enfants de la classe de Cécile Barraud

Natation : comme tous les ans, les élèves de CP / CE1 / CE2 font un cycle natation de 8 séances. Cette activité rendue obligatoire par le ministère est encadrée par Claire Joblot.



Intervention de parents d'élèves dans différents domaines .

Madame MARTIN : le sommeil comment ça marche.

Monsieur DJEFFAL : bien se nourrir pour être en bonne santé.

Monsieur CHOTARD : les orages, comment ça marche. Savoir se protéger.

Monsieur BARTHELEMY : la semaine du goût et quelques recettes savoureuses.

Activités périscolaires

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Un décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles primaires ainsi que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 ont imposé aux communes l'organisation d'un temps périscolaire de 3 heures par semaine.

Un long travail de concertation a été mené en amont de la mise en application de cette réforme dans notre école avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les membres de la commission école du conseil municipal rassemblés au sein d'un Comité de Pilotage.

L'organisation retenue a été concrètement mise en œuvre à la rentrée de septembre 2014. L'emploi du temps de la semaine a été modifié pour intégrer les heures d'enseignement du mercredi matin et les 3 heures de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) réparties sur 3 après-midi du lundi au jeudi de 15h30 à 16h30.

La commune a signé une convention avec le Centre de Loisirs Educatifs en Mâconnais (CLEM) pour l'organisation et l'animation de ce temps périscolaire. Des intervenants qualifiés interviennent auprès des enfants pour leur faire découvrir des activités autour de 3 thèmes : esprit sport, art et culture et nature et découverte.

« Les mots des enfants » nous racontent comment ils vivent ces moments de découverte.

« Mots d'enfants » sur les activités périscolaires !

Atelier "Jeux d'écritures" avec Yanis TAÏEB (yanisetchris.blogspot.fr)

Khalis (CM1) - J'ai bien aimé les rimes avec Yanis : on a écouté des chansons pendant les premières séances. Ensuite, nous avons fait des textes. Puis à la fin, on a fait une chanson. Ma chanson parlait d'un voyage dans ma tête. Nous avons fait des rimes en -age.

Inès (CM1) - J'ai participé à l'atelier Jeux d'écritures et j'ai vraiment aimé écrire la chanson avec mes amis. J'ai bien aimé Yanis. Il nous aidait et il savait plein de choses.

Tom (CM1) - En jeux d'écritures, j'ai bien aimé faire la chanson. On a inventé les paroles avec des rimes et on l'a chantée.

Atelier "Jeux théâtraux" avec Cécile BARRAUD

Lalie et Valentine (CE2) - On a fait des scènes pour apprendre à articuler, à parler avec un crayon dans la bouche, à rimer, à faire les expressions du visage, à dire des phrases compliquées, à s'exprimer. On a adoré !

Tom (CM1) - Nous avons fait des sketches avec Cécile. On a créé un petit sketch : pendant un jeu, il y a un bruit dehors qui nous inquiète. On est passé devant les autres.



Inès (CM1) - J'ai aussi participé aux sketches avec Cécile. On a créé une saynète. Le thème était : Le départ en vacances en voiture. Au début, c'était un peu difficile pour se mettre d'accord, mais après, c'était bien.



Jason (CP) - Avec Cécile, à l'atelier jeux théâtraux, on a joué à la télécommande. On était par groupes de 3. Il y en a un qui portait quelque chose de très lourd. Le deuxième mangeait son sandwich (C'était moi) et le troisième portait un ballon léger. Cécile met en route et éteint avec sa fausse télécommande. Et voilà, c'était bien.



On a joué à faire des têtes différentes : la tête triste, la tête énervée, la tête qui pleure et la tête amoureuse.

Atelier "Activités manuelles" avec Cécile BARRAUD

Nina (CP) - Avec Cécile, nous avons fabriqué des arbres. On a peint et collé des feuilles et des petites boules de papier.



Atelier "Hip-hop" avec Marion DROUHARD

Tom et Maxime (CM1) - On a commencé le hip-hop avec Marion. Pour le premier cours, on a appris à faire des figures comme le poirier, la chandelle, le scorpion. On est en train d'apprendre une danse et on la montrera aux autres. Nous allons aussi faire de la danse africaine.



Kylian (CP) - Je fais du hip-hop avec Marion, et c'est trop bien. On danse. On a appris une figure : le baby frise et plein d'autres figures.

Atelier "gymnastique" avec Marion DROUHARD

Ysaline (Maternelle) - J'ai adoré le trampoline avec Marion et toutes les activités avec Marion.

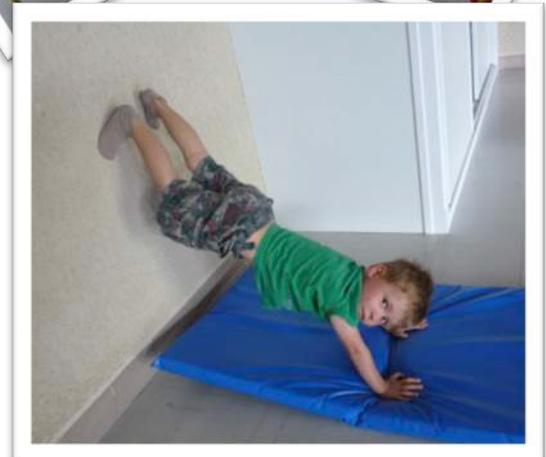
Manelle (CP) - J'ai participé à la gym avec Marion. J'ai bien aimé tout : les roulades, les sauts, le trampoline, les jeux.



Atelier "Images animées" avec Karine MIRALLES (Labo Danim - www.labodanim.com)

Ethan et Fanny (CE2/CM1) - Nous avons participé à l'atelier dessin animé avec Karine. J'ai adoré le flipbook. C'est un livre avec des petites images. Quand on fait tourner les pages super vite, ça fait un petit film. Nous devons en réaliser un durant les prochaines séances.

Chloé et Noémie (CE2/CM1) - Avec Karine, on regarde comment marche le flipbook et on a commencé à en faire un. Un flipbook, c'est des images qui défilent dans nos mains, et ça fait comme un film.



Atelier "Jeux de lancer" avec Fabian COTTIN

Thomas, Eliott, Tristan (CE2/CM1) - Avec Fabian, nous avons fait du Molki : on avait un bâton et on devait tirer et viser des quilles avec des numéros. Si on touche une quille marquée 7, ça fait 7 points. Si on touche plusieurs quilles, par exemple 3, ça fait 3 points.

On a joué à la pétanque : on lance la boule et elle doit aller le plus près du cochonnet.

Ilias - Le molki, j'ai bien aimé. C'est pas un jeu qu'on a l'habitude de jouer.

Timothé (Maternelle) - J'ai adoré les jeux avec Fabian.

Lucas (Maternelle) - Des fois, on lançait loin et on gagnait !

Nathan (Maternelle) - Avec Fabian, on a lancé des fusées.

Atelier "Les déchets" avec Aurélia MARLOT (animatrice Sictom - CAMVAL)

Chloé et Noémie (CE2/CM1) - Avec Aurélia, nous sommes en train d'apprendre à jeter nos déchets dans la bonne poubelle. Dans la poubelle ménagère, on jette les classeurs, les habits trop abimés, les barquettes. On a regardé une vidéo qui parlait d'une petite fille et son papa qui ne jetaient pas les déchets dans la bonne poubelle.

Jason (CP) - Avec Aurélia j'ai trié les poubelles.



Restaurant scolaire

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, 6 380 repas ont été servis à nos petits Chevagnotins. Cela représente 325 repas de moins que l'année précédente, soit une moyenne de 44 enfants inscrits à chaque service.

Cette année encore, Mesdames FOURILLON et BOUCAUD sont fidèles à leur poste pour confectionner et servir les repas de nos petits écoliers affamés. Nous les en remercions vivement. De plus, grâce au travail remarquable de Madame FOURILLON, qui gère rigoureusement les denrées alimentaires, le prix moyen du repas reste stable.

Il faut savoir que la cogestion du Restaurant Scolaire par le Sou des Ecoles (participation financière, gestion de la trésorerie) et la Mairie (subventions, gestion des salariés) permet de réduire le prix du repas de 5 € environ, à 3,70 €. Cette collaboration rend également possible le bon fonctionnement du Restaurant Scolaire et la pérennité de ce service indispensable à la vie communale.





*Nous vous souhaitons à toutes et tous
une belle et heureuse année 2015!*

Amicale laïque et du sou des écoles

Chevagnotines, Chevagnotins, chers parents d'élèves, membres actifs et honoraires,

Faisant parti des quatre associations présentes sur la commune, l'Amicale laïque et du Sou des écoles, association de type loi 1901, à but non lucratif, a deux fonctions principales qui sont :

- l'aide au financement d'activités scolaires ainsi qu'une participation financière au fonctionnement du restaurant scolaire, ce qui permet de faire baisser substantiellement le prix d'un repas.
- l'organisation de manifestations afin de contribuer à l'animation du village

La rentrée 2014 a vu le nombre de représentants au sein du bureau de l'association diminuer. Nous sommes effectivement passés de six personnes à cinq. Néanmoins le fonctionnement de l'association n'est pas remis en cause (pour cette année tout du moins) et nous pouvons encore fonctionner comme cela mais il est important de souligner que le « bénévole » devient une espèce en voie de disparition. A méditer.....

Après la vente des cartes de membre honoraire, la vente de sapins de Noël – nouveauté 2014 – les répétitions du spectacle de Noël et enfin la représentation du 12 décembre, le premier trimestre de l'année scolaire a été une fois de plus particulièrement chargé mais toujours marqué par la bonne humeur des bénévoles participants.

Quelques dates à retenir pour 2015 :

- le 24 janvier : concours de belote à la salle des fêtes
- le 21 mars : carnaval à la salle des fêtes
- le 29 mai : vente de pizza à l'espace four à pain
- le 7 juin : vide-greniers inter-associatif
- le 27 juin : kermesse

Avant de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015, nous souhaitons remercier comme toujours la Mairie de CHEVAGNY pour son soutien, pour la mise à disposition des locaux municipaux et de la salle des fêtes. Nous remercions également toutes les personnes qui prennent de leur temps pour que les manifestations puissent avoir lieu et enfin l'ensemble des habitants de CHEVAGNY qui participent à ces manifestations et permettent au Sou d'exister pour le bien être de nos écoliers.

Bonne année à toutes et à tous,

L'équipe du Sou.



Comité de fleurissement

Le 25 Janvier 2014 remise des prix départementaux du fleurissement à l'issue de cette journée nous sommes revenus avec le troisième prix dans la catégorie « communes de 501 à 1000 habitants » ainsi qu'un diplôme et une somme qui servira à l'achat de nouvelles jardinières.



Les bénévoles du comité de fleurissement peuvent être fiers de leur travail, récompensé au niveau départemental.
Photo F. À (CLP)

La



L'assemblée générale du mercredi 29 Janvier : élection du bureau et bilans moral et financier.
belote du 8 Mars 2014 : malgré un temps magnifique et l'ouverture de la pêche à la truite une participation de 48 doublettes. Merci aux participants.

La randonnée du 13 Avril 2014 s'est déroulée sous un soleil magnifique. Nous avons eu 368 randonneurs et VTT, ainsi que des cavaliers, ravis des 4 circuits proposés ainsi que des sourires de nos bénévoles aux ravitaillements, de nos personnes à la buvette et aux inscriptions. Ils ont pu rentrer chez eux avec de magnifiques bouquets de muguet.

Rendez-vous à la prochaine randonnée.

Le 14 Mai 2014 : plantation avec une quinzaine de bénévoles. Nous avons planté 1 300 plants pour embellir la commune et fini par le traditionnel casse-croûte. Le vendredi 16 Mai les classes du cycle 1 et 3 ont planté les massifs à l'école.

Le 9 Juillet : passage du jury départemental entre deux averses.

Le 4 Octobre : nouvelle belote à l'espace d'arène avec une participation de 40 doublettes. Merci de nouveau aux participants.

Le 15 Octobre : arrachage des fleurs dans une bonne ambiance avec 15 bénévoles. Cette fois-ci notre matinée s'est finie par un barbecue.

Dates à retenir :

- ✓ 07 Mars 2015 : Belote
- ✓ 12 Avril 2015 : Randonnée des biquettes
- ✓ 07 Juin 2015 : Brocante
- ✓ 03 Octobre 2015 : Belote Merci encore à tous les bénévoles qui, une fois de plus, ont œuvré pour que notre village soit fleuri et accueillant tant pour les Habitants que pour les gens de passage !



La joie de vivre

Déjà la fin de l'année ! Elle est passée si vite.

Les Anciens du village se réunissent toujours deux fois par mois, le jeudi.

La fréquentation est assez aléatoire et, sur 37 adhérents, il y a une moyenne de 14 personnes présentes.

En revenant début septembre, il manquait 2 nonagénaires parmi les plus assidues. L'une d'elle ayant du mal à se situer dans le temps et dans l'espace, a dû se réfugier dans une institution médicalisée.

L'autre n'en pouvant plus de fatigue, a choisi d'aller en maison de retraite. Toutefois la maladie l'a rattrapée. C'est un triste jour de début novembre que Madame BOTTI, « Jeannette » pour ses amis, nous a quittés pour toujours.

Plus personne ne verra sa silhouette assise sur le murget de la vigne de Gilles son fils, avec son petit chapeau gris la protégeant du soleil comme du froid. Elle nous laissera à ceux qui la connaissaient, le souvenir d'une femme généreuse, son visage reflétait sa bonté. Ainsi, quand durant un club, une partenaire de scrabble la lassait trop, Jeannette arrêta de jouer, elle s'approchait d'une autre table de jeu et disait :

- « Je suis contente de venir au club, comme ça je vois du monde !

Et j'aime bien vous regarder jouer »

Sans jamais un mot désagréable pour l'ennuyeuse partenaire.

C'était vraiment une belle personne.

Certes, l'année a été marquée aussi par des joies, la venue de bébés dans les familles des adhérents a fait de plusieurs d'entre nous des grands parents et arrière grands parents heureux.

Nous souhaitons à tous ces bébés et leurs familles le meilleur et l'indispensable santé.

Les perspectives pour 2015 sont assez floues, sans doute un repas ou deux au restaurant, la belote le dernier samedi de novembre, peut-être une sortie pour découvrir un lieu et se laisser bercer par le plaisir d'être ensemble.

Nous remercions la Municipalité pour la subvention allouée ainsi que le prêt de la salle polyvalente pour le concours de belote.

Merci également à Alain pour ses précieux services.

La fin de l'année approche à grands pas, la prochaine va pointer son nez avec ses inconnues, craintes et espoirs.

Il est temps de souhaiter à chacun une belle année 2015, réalisation des souhaits les plus chers et la santé source de tous les possibles.

Les membres du club « la Joie de Vivre »



Repas C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) offrait traditionnellement un colis de fin d'année aux personnes de plus de 75 ans. La distribution de ce colis était l'occasion pour les membres du CCAS et du Conseil Municipal de rendre visite à nos aînés le samedi avant Noël.

Avec notre nouvelle salle, l'idée de rassembler les aînés autour d'un repas est devenue possible. Ce repas a été organisé le 16 novembre dernier, réunissant les personnes à partir de 70 ans. Les membres du CCAS et du Conseil Municipal présents ont participé au service du repas et au bon déroulement de cette journée. Ce moment convivial a été apprécié de tous et sera renouvelé les années prochaines.

Un colis est offert aux personnes de plus de 75 ans n'ayant pu se déplacer pour participer au repas.



Le jardin des abeilles

Les activités de l'association se diversifient et des projets importants se concrétisent. Lors de l'Assemblée Générale du 30 juillet nous avons accueilli de nouveaux membres désirant s'impliquer dans la vie de l'association, bienvenue à tous.

Activités à Chevagny :

Vacances de Pâques : 22 et 23 avril semis et plantations au jardin avec les enfants,

15 avril : récolte de tiges de noisetier avec les membres de l'association Activ'Santé de Mâcon pour réaliser un plessis sur leur jardin,

Visite des jardins : 14 mai avec des habitants des Saugeraies, 23 septembre avec des membres des Papillons Blancs,

18 octobre : balade « Fruits et baies sauvages d'automne » sur le Chemin des Essards,

Vacances de Toussaint : 22 et 23 octobre : récolte et nettoyage au jardin, activités créatives avec des matériaux naturels récoltés par les enfants et écovannerie,

14 novembre : projection du film « Food savers » dans le cadre du Festival Alimenterre à l'Espace d'Arène.

Pendant l'été, le Jardin des Abeilles a été entretenu par les membres de l'association.



Activités extérieures :

21 et 22 février : formation à l'agroécologie pour Picardie Nature (Somme),

14 et 17 Mars : formation au jardinage agroécologique des animateurs des centres sociaux de Marbé et des Saugeraies, accompagnement des jardiniers jusqu'à l'été,

28 mars : Fête de la Soupe à Mâcon, quartier de La Chanaye,

Samedi 5 avril : découverte des plantes sauvages comestibles au jardin partagé de Tramayes,

15 mai : animation sur le sol à la ferme agroécologique des Amanins (Drôme),

16 mai : réalisation d'un plessis sur le jardin d'Activ'Santé

24 et 25 juin, 30 juin et 1^{er} juillet : participation aux jurys et aux remises des prix des concours des parcelles pédagogiques et des jardins familiaux de Marbé et des Saugeraies,

9, 10 et 11 juillet : participation au colloque national, à SupAgro Florac, sur le thème de « L'agroécologie : Savoirs et Transmissions ».



Le troisième trimestre 2014 a demandé un travail important car nous avons répondu à une mise en concurrence de la mairie de Mâcon concernant l'accompagnement technique du Centre Social de la Chanaye pour la création d'un jardin pour tous. Bonne nouvelle à la mi-octobre, l'association a été retenue pour ce projet, le contrat est effectif du 1^{er} novembre 2014 jusqu'à l'été 2015.

Nous souhaitons compléter nos actions en proposant toujours les activités pour les enfants lors des vacances scolaires, des balades ethnobotaniques plus nombreuses et régulières au fil des saisons ainsi que des ateliers mensuels de découverte du jardinage agroécologique pour les adultes avec mise en pratique sur le jardin de l'association. N'hésitez pas à nous contacter si nos activités vous intéressent : 03 85 22 16 64 / 06 80 35 60 25 lejardindesabeilles71@gmail.com

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'A.D.M.R., une association au service de la personne.

Créée en 1949 par des bénévoles puis gérée plus tard par des salariés administratifs et des bénévoles, l'A.D.M.R. emploie des aides à domicile et des auxiliaires de vie sociale formées pour intervenir auprès des familles qui peuvent avoir besoin d'une aide transitoire, des personnes âgées ou des handicapés.

Leur rôle est de leur apporter une aide dans l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne, à savoir la préparation des repas, l'entretien de la maison, du linge...

Leur action s'inscrit dans une démarche d'assistance à la personne surtout lors d'une perte d'autonomie (habillage, coucher, toilette).

L'aide peut prendre d'autres formes, à savoir les courses, l'accompagnement chez le médecin ou autre activité extérieure après accord avec l'association.

La personne âgée, souvent seule, peut trouver auprès de l'aide à domicile un soutien moral par le dialogue et toujours dans le respect de sa vie privée.

Grâce à l'ADMR, l'autonomie et les liens sociaux sont préservés ce qui permet le maintien de la personne dans son cadre de vie habituel.

Pour nous contacter :

A.D.M.R. Espace polyvalent rue de la Mairie 71960 PRISSÉ

03 85 37 89 38

Mail : admr.prisse@orange.fr

Bureau ouvert tous les matins de 09 à 11h

Anne Marie GONDRAND

Vice -présidente

Portage de repas

ASSOCIATION DE PORTAGE DE REPAS

A DOMICILE

Rue des Vertus

71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL

03 85 92 55 23



Dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées, l'association propose la livraison de plateaux repas à votre domicile par le procédé « liaison froide », préparés par *Bourgogne Repas à CUISERY*. L'association possède un agrément qui lui permet d'intervenir sur l'ensemble du département, elle assure la gestion des commandes et les livraisons. Celles-ci sont effectuées trois fois par semaine pour des repas 7 jours sur 7. Vous pouvez bénéficier de ce service sans engagement, commander les repas dont vous avez besoin et arrêter les livraisons du jour au lendemain. Le choix est proposé entre deux menus par jour ou des menus adaptés (par exemple pour diabétique).

N'hésitez pas à contacter l'association si vous avez besoin de ce service.

Plan

Plan

Centre d'accueil du hameau de l'eau vive



CENTRE D'ACCUEIL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

Résidence de personnes âgées
629, route du Hameau de l'Eau Vive
71960 LA ROCHE VINEUSE
Téléphone : 03.85.36.63.40 Fax : 09 79 71 88 02
Adresse mail : eauvive@orange.fr

17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 74 logements pour personnes âgées (Berzé la Ville - Berzé le Châtel – Bussières – Chevagny les Chevières - Davayé - Fuissé - Hurigny - Igé - La Roche Vineuse - Milly Lamartine - Pierreclos - Prissé - Serrières - Sologny - Solutré - Vergisson - Verzé).

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Le Syndicat intercommunal étudie les dossiers d'admission qui lui sont présentés et propose l'affectation des appartements à l'OPAC en tenant compte d'un système de quotas liés à la population de chaque commune.

Le Hameau de l'Eau Vive se veut ouvert sur l'extérieur et sécurisant à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés.

Etablissement non médicalisé

Des services sont à la disposition des résidents.

- ✓ Assistance 24/24 avec un bip
- ✓ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ✓ Bibliothèque
- ✓ Lingerie
- ✓ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix.
- ✓ Passage d'une pédicure toutes les 5 semaines
- ✓ Cours de gymnastique douce le vendredi
- ✓ Aide aux Courses

Les animations.

Loto, Jeux de société, « atelier des petites mains » Belote, Scrabble et club tous les jeudis après-midi ainsi que des après- midi récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

Tarifs au 1^{er} juin 2014

| Loyer - T.1 forfait 30 repas | |
|---|-----------------|
| Loyer - | 274,00 € |
| Charges | 43,00 € |
| S/total OPAC | 317,00 € |
| Assistance (138 €) + 30 repas (302,00€) | 440,00 € |
| Coût total mensuel | 757,00 € |
| Loyer - T.2 forfait 30 repas | |
| Loyer - | 338,00 € |
| Charges | 45,00 € |
| S/total OPAC | 383,00 € |
| Assistance (138 €) + 30 repas (302,00€) | 440,00 € |
| Coût total mensuel | 823,00 € |
| Loyer - T.3 forfait 60 repas | |
| Loyer - | 406,00 € |
| Charges | 54,00 € |
| S/total OPAC | 460,00 € |
| Assistance (138 €) + 60 repas (575,00€) | 713,00 € |
| Coût total mensuel | 1 173,00 € |

Amicale pour le don du sang

Don du sang, don de soi

L'altruisme et la solidarité, valeurs qui restent, malgré tout ce que l'on peut dire, assez répandues dans la société française, se manifestent par le don de soi sous ses différentes formes. On peut donner de son temps, de ses compétences, de ses capacités physiques pour venir en aide à son voisin, parent ou ami. On peut aussi offrir une partie de soi à un inconnu, d'une manière anonyme autant que bénévole, en donnant son sang par exemple.

L'ADSB (Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles) du Val Lamartinien est une association loi de 1901 qui compte 25 administrateurs implantés dans les 11 communes de son secteur d'intervention : Berzé-la-Ville, Bussières, Chevagny-les-Chevrières, Igé, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, La Roche Vineuse, Serrières, Sologny, Verzé. Elle organise, en liaison avec les médecins et les infirmières de l'Etablissement Français du Sang de Mâcon, six collectes de sang par an; c'est le maximum possible, il faut en effet au moins 8 semaines d'écart entre deux collectes pour un donneur local. Celles-ci se répartiront comme suit en 2015 :

- mercredi 18 février à La Roche Vineuse, de 8h 30 à 12h 30
- mercredi 29 avril à Igé, de 8h30 à 12h 30
- vendredi 26 juin à Prissé, de 8h 30 à 12h 30 et de 15h 30 à 19h 30
- mercredi 26 août à Pierreclos, de 8h 30 à 12h 30
- vendredi 23 octobre à Verzé, de 8h 30 à 12h 30
- vendredi 18 décembre à Bussières, de 8h 30 à 12h 30.

Habitants du Val Lamartinien, comme vous le voyez ces lieux de collecte sont proches de chez vous. Alors si vous avez entre 18 et 70 ans et si vous êtes en bonne santé, prenez un peu de votre temps et venez y faire votre "don de sang, don de soi"; vous y serez bien accueillis par les membres de l'amicale, qui vous serviront aussi une bonne collation d'après-don.

Gérard Coulon, président de l'ADSB du Val Lamartinien



Les écoliers ont été sensibilisés au don de sang. Photo G. C. (CLP)

Salle communale

Espace d'Arène ma 1^{ère} bougie



Et oui ! Déjà un an que le ruban tricolore a été coupé symbolisant ainsi ma naissance et comme je suis précoce je prends la plume pour vous parler de mes premiers pas.

On m'a baptisée "Espace d'Arène" j'aime cette appellation : "Espace" cela me convient car il est vrai qu'il n'en manque pas dans cet écrin de verdure, d'ailleurs c'est ce qui me rend atypique et "Arène" est un bon complément qui me va comme un gant lors de mes journées de festivité et de convivialité. Certes on a parfois du mal à me situer, surtout lorsqu'on vient de loin, mais il se murmure que ma visibilité "par de la signalétique et de l'éclairage" sera améliorée dans les prochains mois.

J'ai à mon actif pour cette première année presque 80 locations dont une vingtaine à usage privé pour des fêtes de familles, anniversaires etc... une quarantaine de locations pour des associations. Le reste concerne des utilisations communales ou des réunions avec les institutions de la région. Cela a généré pour cette année une recette de 7 090 €, recette qui sera bien sûr en accroissement les années à venir, le bouche à oreilles fonctionne à merveille pour vanter mes qualités.

Mes premiers pas ne sont pas sans quelques embûches, je suis jeune et capricieuse par mon mode de chauffage, et par ma nature complexe de construction qui génère quelques fois des odeurs pas très agréables... Ces premières erreurs de jeunesse monopolisent beaucoup de temps aux élus pour trouver solution avec l'implication bien entendu des entreprises et de la maîtrise d'œuvre.

Je formule le vœu de vous accueillir un jour ou l'autre en mes murs pour des instants de divertissements qui vous laisseront des souvenirs impérissables et qui conforteront les choix de mes bâtisseurs.



Tarifs location de la salle communale « Espace d'Arène »



TARIFS SALLE COMMUNALE "ESPACE D'ARÈNE" CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES

A compter du 05/11/2013

| POUR LES CHEVAGNOTINS | Totalité salle | 2/3 salle | 1/3 salle | 2/3 salle sans office | 1/3 salle sans office |
|---|----------------|-----------|-----------|-----------------------|-----------------------|
| Week-end | 250 € | 200 € | 150 € | | |
| 1 Journée du week-end | 180 € | 145 € | 110 € | | |
| 1 journée semaine | 115 € | 80 € | 55 € | 60 € | 40 € |
| demi-journée semaine | 90 € | 65 € | 40 € | 50 € | 30 € |
| POUR LES EXTERIEURS DE LA COMMUNE | Totalité salle | 2/3 salle | 1/3 salle | 2/3 salle sans office | 1/3 salle sans office |
| Week-end | 500 € | 400 € | 300 € | | |
| 1 Journée du week-end | 360 € | 290 € | 220 € | | |
| 1 journée semaine | 230 € | 160 € | 110 € | 120 € | 80 € |
| demi-journée semaine | 180 € | 130 € | 80 € | 100 € | 60 € |
| POUR TOUS | Totalité salle | 2/3 salle | 1/3 salle | 2/3 salle sans office | 1/3 salle sans office |
| Forfait pour une utilisation sans office de septembre à juin (hors vacances scolaires). Voir conditions * | 1 050 € | | | 600 € | 450 € |

* forfait pour une utilisation hebdomadaire de maximum 2h. La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.

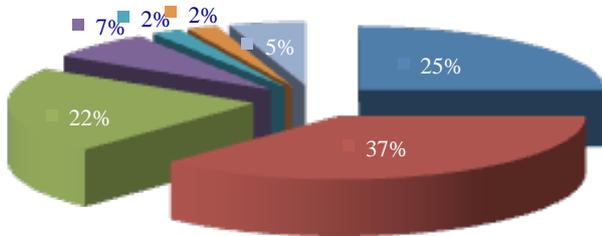
Ménage : la somme de 150 € sera demandée aux loueurs qui rendront la salle non propre.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Budget primitif 2014

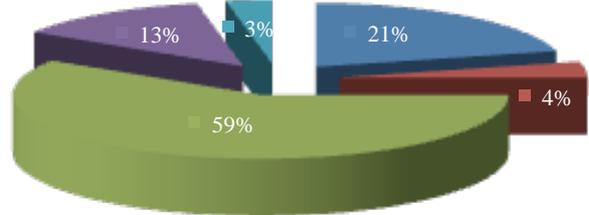
Section Fonctionnement

DEPENSES



- Charges à caractère général : 146 900 €
- Charges de personnel : 217 420 €
- Virement section investissement : 136 119 €
- Autres charges de gestion courante : 41 688 €
- Dépenses imprévues : 10 000 €
- Amortissements : 15 458 €
- Charges financières : 26 000 €

RECETTES

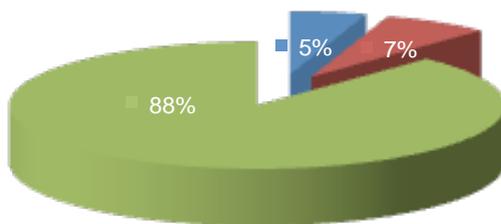


- Excédent reporté : 125 154 €
- Produits des services : 21 132 €
- Impôts et taxes : 348 694 €
- Dotations : 76 830 €
- Autres produits de gestion courante : 21 350 €
- Produits exceptionnels : 425 € (non significatif)

Soit un total de 593 585 €

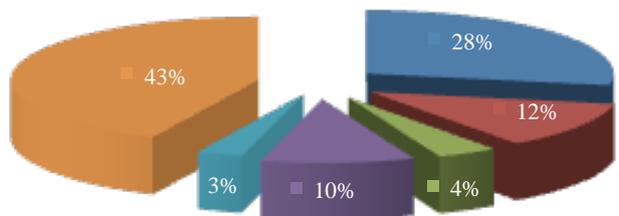
Section Investissement

DEPENSES



- Subventions versées : 25 100 €
- Remboursement des emprunts : 32 000 €
- Immobilisations en cours bâtiment : 425 446 €
- Operations d'ordre entre sections(non significatif) : 425 €

RECETTES

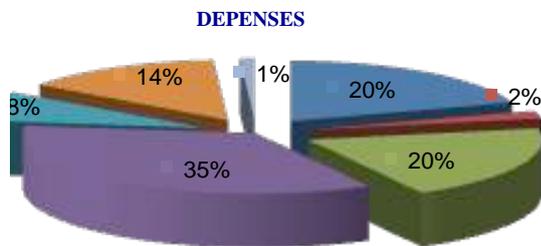


- Virement section fonctionnement : 136 119 €
- Dotation prévue : 57 216 €
- Subventions : 17 000 €
- Excédents de fonctionnement : 49 465 €
- Amortissement des investissements : 15 458 €
- Besoin de financement à réaliser : 207 713 €

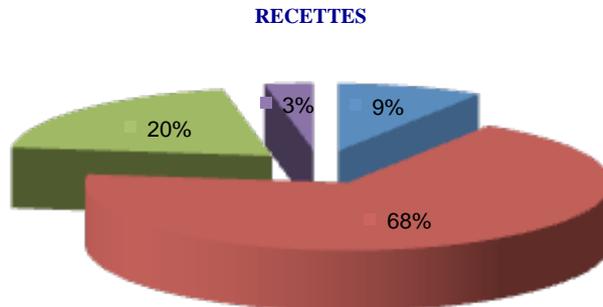
Soit un total de 482 971 €

Compte administratif 2013

Section Fonctionnement



- Excédent de fonctionnement à reporter : 99 243 € 20
- Amortissements/immobilisations : 12 545 € 2
- Charges à caractère général : 101 768 € 20
- Charges de personnel : 180 708 € 35
- Charges de gestion courante : 40 349 € 8
- Virement à section d'investissement : 70 463 € 14
- Amortissement charges financières : 5 662 € 1

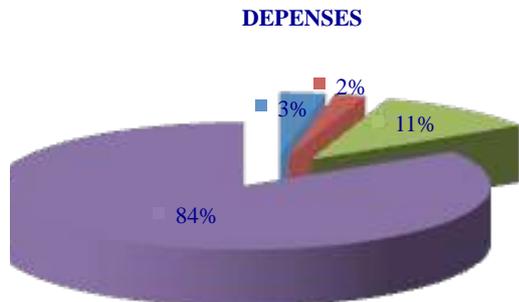


- Produits des services : 47 049 €
- Impôts locaux : 345 848 €
- Dotations : 101 757 €
- Autres produits de gestion courante : 16 084 €

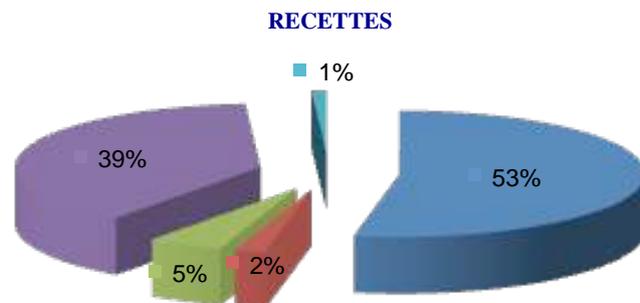
Soit un total de 510 738 €

| IMPOTS LOCAUX | | | | |
|-------------------|-----------|-----------------|-----------|-----------------|
| Nature | 2014 | | 1013 | |
| | Montant € | % des Rec.Fonc. | Montant € | % des Rec.Fonc. |
| Taxe d'habitation | 142 416 | 28,00% | 137 256 | 16,50% |
| Foncier bâti | 103 657 | 20,00% | 103 265 | 12,50% |
| Foncier non bâti | 17 910 | 3,50% | 17 680 | 2,00% |
| C F E | 81 865 | 16,00% | 81 390 | 11,00% |

Section Investissement



- Remboursement d'emprunt : 48 573 €
- Subvention d'équipement : 31 532 €
- Excédent de financt. d'investissement : 159 347 €
- Investissements et immob. en cours : 1 229 901 €



- Emprunt : 775 000 € 53
- Subventions : 36 908 € 2
- Virement de la section de fonct. : 70 463 € 5
- Dotations, réserves : 574 437 € 39
- Amortissement/immobilisation : 12 545 € 1

Soit un total de 1 469 353 €

Travaux



Le programme d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécom prévu rue de Fontenailles et chemin des Essarts ainsi que la rénovation de l'éclairage public sont arrivés à leur terme, ces travaux permettent de continuer l'embellissement du village et d'améliorer l'environnement visuel avec un coût maîtrisé par la commune.

Suite à l'effacement de ces réseaux aériens, la commune en a profité, comme elle le fait après chaque opération, pour rénover l'ensemble de la voirie, en particulier par la création d'une voie piétonne en résine et de trottoirs.

L'aménagement de la partie étroite de la rue de Fontenailles par une bande de résine claire, de trottoirs, et l'établissement d'un giratoire à l'intersection de la rue du Bois Sec et du chemin des Essarts ont contribué à la sécurisation des piétons et des cyclistes tout en préservant la circulation des automobilistes.

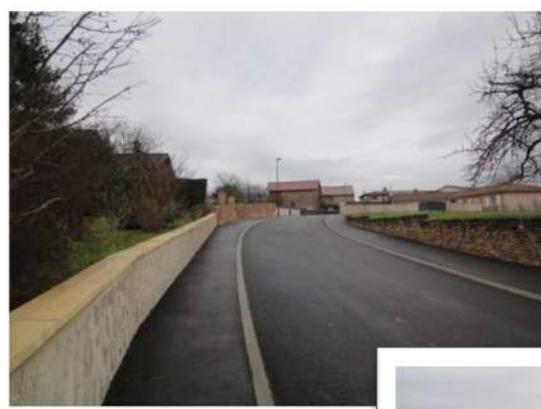
Se déplacer dans des rues parfaitement sécurisées et en bon état, c'est l'objectif des travaux de voirie.

Permettre également le déplacement de tous les usagers, du piéton à l'automobiliste et bien sûr des vélos, dans le respect de chacun et enfin l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est systématiquement mise en œuvre, en particulier par la mise aux normes handicapés de la largeur des trottoirs.

Notre volonté est de continuer de sécuriser l'ensemble de la voirie communale en limitant la vitesse de ceux qui l'utilisent et de retrouver un espace partagé et sécurisé.

Comme nous le faisons à chaque travail de rénovation de voirie, nous en profitons pour implanter des fourreaux pour une future desserte par fibre optique. Nous renforçons également des réseaux d'eaux pluviales par la création de nouvelles grilles de captage et de redimensionnement des canalisations.

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, le remplacement des équipements vétustes par un matériel plus performant et plus économique a été effectué rue du Bois Sec, à l'Armoirie et en zone artisanale.



TRAVAUX MAIRIE

Février 2015 est l'aboutissement des travaux de la Mairie.

Ce bâtiment acquis il y a presque quarante ans, à bénéficier d'une multitude de travaux tout au long des différents mandats.

Des travaux d'accessibilité, d'amélioration énergétique et d'embellissements qui contribuent à la préservation du patrimoine de notre village.

Cette dernière phase de gros travaux a été destinée aux 35 m² de la salle du rez-de-chaussée, salle avec une affectation optimisée par la polyvalence de ces usages : conseil municipal ou siège l'assemblée des 15 conseillers, salle de mariage, salle de réception et salle de réunions.

TRAVAUX ECOLE

Septembre 1994 ouverture du groupe scolaire restaurant, avec pour des raisons d'opportunité économiques, choix d'un système constructif semi-industrialisé, 10 ans plus tard agrandissement pour ouverture d'une troisième salle de classe.

Comme tous patrimoines communaux et plus particulièrement ce bâtiment qui a déjà accueilli une génération d'écoliers, nous souhaitons le maintenir en bon état afin de l'imiter les frais de fonctionnement.

Un bureau d'études a été missionné pour un audit énergétique. Le résultat du diagnostic nous servira à établir un plan d'action de travaux, avec comme cibles l'efficacité énergétique le confort et de pérennité des locaux.



Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES a pris la décision de réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 13 février 2012. Le Plan d'Occupation des Sols (POS) datait de 1980. Il était nécessaire pour la municipalité de lancer une révision de ce document d'urbanisme afin d'en faire un document de planification urbaine plus prospectif pour la commune au terme des 10 à 15 prochaines années.

Cette révision s'inscrit dans un cadre législatif des documents d'urbanisme qui a clairement évolué depuis l'établissement du POS : d'abord la loi Solidarité et Renouvellement Urbain a créé un outil de planification urbaine, le PLU, plus partagé au travers de la concertation avec les habitants ; puis les lois plus récentes du Grenelle de l'Environnement ont conféré au PLU une mission d'orientation et de programmation plus intégré.

Le travail entrepris depuis bientôt 3 ans avec le Cabinet GALLET et la commission communale PLU est dense.

Cette année 2014 - année d'élections - il a été nécessaire de prendre du temps pour que l'équipe renouvelée s'approprie le projet. Le vote de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) en février 2014 nous a imposé de reprendre certains points du zonage et des règlements, avec les contraintes que l'on connaît pour l'interprétation des nouvelles lois.

En parallèle de ce travail sur le PLU, nous avons mené une étude avec le Cabinet BADGE qui s'est concrétisée par la réalisation d'un plan de zonage d'assainissement de la Commune et un schéma directeur d'assainissement en prévision des travaux nécessaires pour améliorer et adapter nos lagunes à l'avenir.

Après une phase « Diagnostic » présentée en réunion publique le 15 avril 2013 et une phase « Projet communal » présentée le 6 novembre 2013, nous vous avons présenté la phase « Zonage et règlements » (constitution du dossier d'arrêt du projet) le 25 novembre 2014.

L'arrêt du projet de PLU a été validé le 1^{er} décembre 2014 par délibération du Conseil Municipal. Il est actuellement soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA), et sera présenté à enquête publique en début d'année 2015, pour une durée minimum d'un mois. Vous pourrez prendre connaissance du dossier d'arrêt et de l'avis des PPA pendant les jours et heures d'ouverture de la Mairie et rencontrer le commissaire enquêteur pendant ses permanences.

Téléthon 2014

Gourmandise et innovation par un défi sportif...

A CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, le Téléthon est organisé depuis 2005, et d'année en année les associations avec le soutien de la municipalité, perpétuent cet instant de générosité autour du four à pain.

Pour 2014, en plus des traditionnelles gourmandises (pain, tarte, saucisson au vin etc...), les sportifs du jour ont mis à contribution leur bonne santé pour relever le défi Chevagnotin.

Relier Chevagny à Paris, soit 400 kilomètres (kilomètres fictifs mais néanmoins réels en effort sur les appareils statiques mis en place sous le petit chapiteau 1€/km)

Ce défi original a totalisé la somme de 405 €. De là à dire que la distance des 400 km a été parcourue, nous ne pouvons pas le certifier (les compteurs n'ont pas été homologués par les coachs Justine, Clémence et Bernard...) mais de l'avis de tous, ce défi a rapporté généreusement en convivialité.

Merci à vous tous qui avez contribué à la réussite de cette journée de solidarité.

A l'année prochaine !



Vide-greniers

Le beau temps était au rendez-vous le dimanche 1^{er} juin pour le traditionnel vide-greniers dans les rues de notre village. Le dynamisme des bénévoles des associations chevagnotines a grandement facilité l'organisation de cette manifestation. Car, en effet, pour une telle manifestation plus d'une trentaine de bénévoles sont nécessaires afin de pourvoir à tous les postes.

Un vide-greniers comme on en trouve beaucoup dans la région, mais qui au cœur de notre village dégage une atmosphère particulière, par la convivialité de son accueil, par la pêche à la truite et par les cuissons du four à pain.

Le nombre d'exposants était sensiblement égal aux autres années, mais les chalands se sont faits discrets l'après-midi (peut être dû au pont de l'Ascension). Il n'empêche que l'investissement des associations a été bénéfique à leurs trésoreries.

Rendez-vous à tous pour la prochaine édition du vide-greniers Chevagnotin le dimanche 7 juin 2015.



État civil

Naissances hors commune

Arthur BONNETAIN
né le 3 janvier



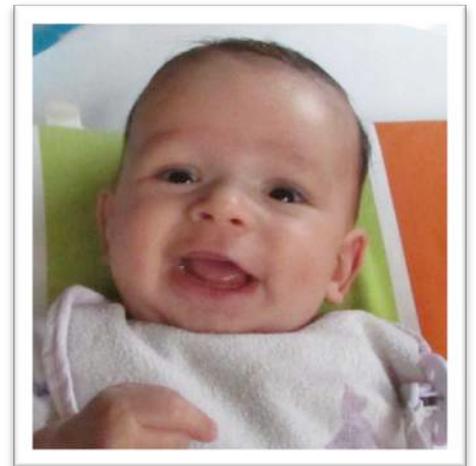
Svetlana Emileva HALATCHEV
née le 5 février



Robin Maxime EXERTIER
Né le 15 mai



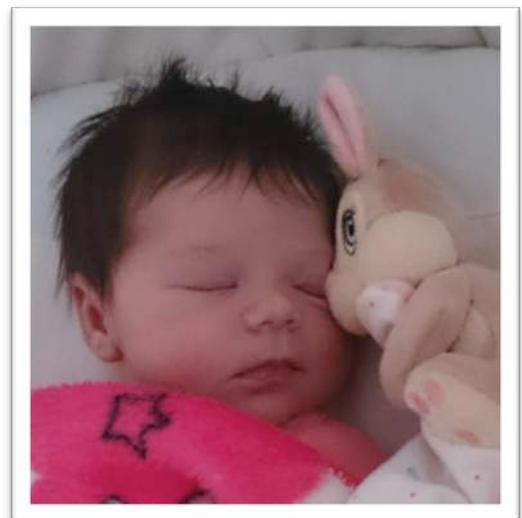
Jade et Ambre DUQUENNOY
nées le 25 mai



Timéo Hippolyte BERNARDOT
né le 2 juillet



Mahaud TAVERNIER
née le 5 juillet



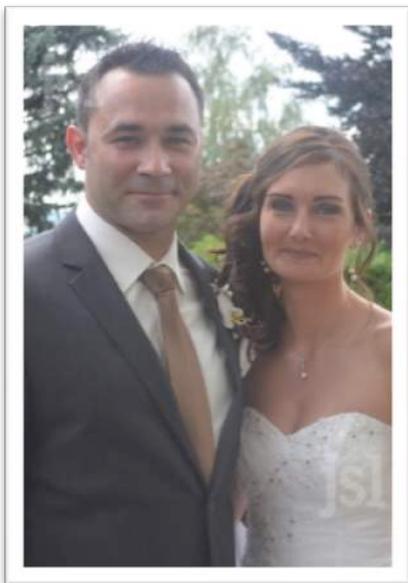
Erika GROSJEAN
née le 26 novembre

Baptême civil

Alice COMMERÇON
le 24 août



Mariages



Élodie GAULT et Filipe COELHO
le 5 juillet

Josiane LYOT et Michel Pierre Marcel RIVON
le 26 juillet

Tous nos vœux de bonheur aux époux

Décès

Mme Marie-Louise BOUILLIN née LAFIN : le 2 janvier
M. Robert Gustave LAFOND : le 14 janvier
Mme Suzanne Élisabeth Marie Thérèse IMBERT née MONCEIX :
le 10 avril
Mme Jeanne BOTTI née THOMAS : le 4 novembre

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.



Papiers à conserver

Principe

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de *droit commun* est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

| Type de document | Durée de conservation | Précisions |
|--|-----------------------------------|---|
| Assurance | | |
| Quittances et primes | 2 ans | Quittances, avis d'échéance, preuves du règlement, courriers de résiliation, accusé de réception |
| Contrat d'assurance habitation et automobile | Durée du contrat + 2 ans | Contrat conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation Factures d'achat et de réparation conservées pendant toute la durée du contrat |
| Dossier "dommages corporels" | 10 ans | Factures, expertises et certificats médicaux conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles. |
| Assurance sur la vie et assurance décès | Durée du contrat + 10 ans | Possibilité pour le bénéficiaire de faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat. |
| Voiture | | |
| Contraventions | 3 ans | À compter de la condamnation |
| Factures (achat, réparation...) | Durée de conservation du véhicule | - |
| Banque | | |
| Chèques à encaisser | 1 an et 8 jours | Passé ce délai, la banque n'a pas à les payer |
| Prêts à la consommation | 2 ans | À compter de la dernière échéance du crédit |
| Prêt immobilier | 2 ans | À compter de la dernière échéance de l'emprunt |
| Relevés de compte, virement, prélèvement, remises de chèque ou d'espèce, talons de chèque | 5 ans | Délai de l'action civile |
| Famille | | |
| Actes d'état civil (copies intégrales et extraits) | Indéfinie | Valables en principe sans limitation de date. Toutefois, certaines procédures exigent un acte d'état civil récent. |
| Remboursement des cotisations d'allocations familiales | 3 ans | Délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration) |
| Jugement de divorce, jugement d'adoption | Indéfinie | En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal |
| Acte de reconnaissance d'un enfant | Indéfinie | La mairie peut en délivrer une copie |
| Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs) | Indéfinie | En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi |
| Livret de famille | Indéfinie | En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie |
| Testament, succession | Indéfinie | - |
| Logement | | |
| Factures d'électricité et de gaz | 2 ans | - |
| Factures d'eau | 4 ou 2 ans | Pour un fournisseur public : 4 ans Pour un fournisseur privé : 2 ans |
| Factures de téléphone | 1 an | - |
| Factures liées aux travaux | 10 ou 30 ans | Dépend de la nature des travaux |

| | | |
|--|---------------------------------|--|
| Attestations d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts | 2 ans | - |
| titre de propriété | Indéfinie | Jusqu'à la revente |
| Charges de copropriété et correspondances avec le syndic | 10 ans | - |
| Procès-verbaux des assemblées de copropriété | 10 ans | Délai de contestation des décisions prises par les assemblées |
| Contrat de location | Durée de la location + 5 années | État des lieux et quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement |
| Inventaire du mobilier pour les locations meublées | Indéfinie | Pendant toute la durée de la location |
| Quittances de loyer | 5 ans | - |
| Impôts et taxes | | |
| Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu | 3 ans | À compter de l'année qui suit l'année d'imposition. (exemple : déclaration 2009 à conserver jusqu'à la fin 2012). |
| Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation) | 1 an | À conserver jusqu'à la réception de l'avis suivant car ce document peut servir pour différentes démarches |
| Travail | | |
| Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, attestations de Pôle emploi | Indéfinie | Jusqu'à la liquidation de la retraite |
| Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement) | 5 ans | - |
| Allocations chômage | 2 ou 3 ans | Délai de 2 ans pour réclamer le paiement des allocations chômage Délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées |
| Titres de paiement de la pension de retraite | Indéfinie | Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu |
| Santé | | |
| Remboursements d'assurance maladie et maternité | 2 ans | Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration). |
| Mutuelle (carte, remboursement, ...) | Variable | Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement |
| Ordonnances | 1 an | La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription. Pour les lunettes correctrices, la validité des ordonnances est de 3 ans pour les plus de 16 ans. |
| Versement d'indemnités journalières | Variable | Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite. |
| Accident du travail : remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux | Indéfinie | Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé |
| Capital décès | 2 ans | À compter du jour du décès |
| Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé | Indéfinie | Carnet de santé à conserver au moins pendant la minorité de l'enfant |
| Certificats, examens médicaux, radiographies | Indéfinie | Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé |

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers du défunt sont identiques. En effet, certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants-droits lors de la succession.

| JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN |
|---|---------|---|-------------------------------------|---|---------------------------------|
| JE 1 | DI 1 | DI 1 | ME 1 | VE 1 | LU 1 |
| VE 2 | LU 2 | LU 2 | JE 2 | SA 2 | MA 2 |
| SA 3 | MA 3 | MA 3 | VE 3 | DI 3 | ME 3 |
| DI 4 | ME 4 | ME 4 | SA 4 | LU 4 | JE 4 |
| LU 5 | JE 5 | JE 5 | DI 5 | MA 5 | VE 5 |
| MA 6 | VE 6 | VE 6 | LU 6 | ME 6 | SA 6 |
| ME 7 | SA 7 | SA 7 Belote du Comité de Fleurissement | MA 7 | JE 7 | DI 7 Vide- greniers |
| JE 8 | DI 8 | DI 8 | ME 8 | VE 8 Commémoration Armistice 1945 | LU 8 |
| VE 9 | LU 9 | LU 9 | JE 9 | SA 9 | MA 9 |
| SA 10 Les Vœux du Maire | MA 10 | MA 10 | VE 10 | DI 10 | ME 10 |
| DI 11 | ME 11 | ME 11 | SA 11 | LU 11 | JE 11 |
| LU 12 | JE 12 | JE 12 | DI 12 Randonnée des Biquettes | MA 12 | VE 12 |
| MA 13 | VE 13 | VE 13 | LU 13 | ME 13 | SA 13 |
| ME 14 | SA 14 | SA 14 | MA 14 | JE 14 | DI 14 |
| JE 15 | DI 15 | DI 15 | ME 15 | VE 15 | LU 15 |
| VE 16 | LU 16 | LU 16 | JE 16 | SA 16 | MA 16 |
| SA 17 | MA 17 | MA 17 | VE 17 | DI 17 | ME 17 |
| DI 18 | ME 18 | ME 18 | SA 18 | LU 18 | JE 18 |
| LU 19 | JE 19 | JE 19 | DI 19 | MA 19 | VE 19 |
| MA 20 | VE 20 | VE 20 | LU 20 | ME 20 | SA 20 |
| ME 21 | SA 21 | SA 21 Carnaval du Sou des Ecoles | MA 21 | JE 21 | DI 21 |
| JE 22 | DI 22 | DI 22 | ME 22 | VE 22 | LU 22 |
| VE 23 | LU 23 | LU 23 | JE 23 | SA 23 | MA 23 |
| SA 24 Belote du Sou des Ecoles | MA 24 | MA 24 | VE 24 | DI 24 | ME 24 |
| DI 25 | ME 25 | ME 25 | SA 25 | LU 25 | JE 25 |
| LU 26 | JE 26 | JE 26 | DI 26 | MA 26 | VE 26 |
| MA 27 | VE 27 | VE 27 | LU 27 | ME 27 | SA 27 Kermesse de l'école |
| ME 28 | SA 28 | SA 28 | MA 28 | JE 28 | DI 28 |
| JE 29 | | DI 29 | ME 29 | VE 29 Vente de pizza par le Sou des Ecoles | LU 29 |
| VE 30 | | LU 30 | JE 30 | SA 30 | MA 30 |
| SA 31 | | MA 31 | | DI 31 | |

| JUILLET | AOÛT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
|---------|-------|-----------|---|--|---|
| ME 1 | SA 1 | MA 1 | JE 1 | DI 1 | MA 1 |
| JE 2 | DI 2 | ME 2 | VE 2 | LU 2 | ME 2 |
| VE 3 | LU 3 | JE 3 | SA 3 Belote du Comité de Fleurissement | MA 3 | JE 3 |
| SA 4 | MA 4 | VE 4 | DI 4 | ME 4 | VE 4 |
| DI 5 | ME 5 | SA 5 | LU 5 | JE 5 | SA 5 Téléthon |
| LU 6 | JE 6 | DI 6 | MA 6 | VE 6 | DI 6 |
| ME 7 | VE 7 | LU 7 | ME 7 | SA 7 | LU 7 |
| ME 8 | SA 8 | MA 8 | JE 8 | DI 8 | MA 8 |
| JE 9 | DI 9 | ME 9 | VE 9 | LU 9 | ME 9 |
| VE 10 | LU 10 | JE 10 | SA 10 | MA 10 | JE 10 |
| SA 11 | MA 11 | VE 11 | DI 11 | ME 11 Commémoration Armistice 1918 | VE 11 Fête de Noël du Sou des Ecoles |
| DI 12 | ME 12 | SA 12 | LU 12 | JE 12 | SA 12 |
| LU 13 | JE 13 | DI 13 | MA 13 | VE 13 | DI 13 |
| ME 14 | VE 14 | LU 14 | ME 14 | SA 14 | LU 14 |
| ME 15 | SA 15 | MA 15 | JE 15 | DI 15 | MA 15 |
| JE 16 | DI 16 | ME 16 | VE 16 | LU 16 | ME 16 |
| VE 17 | LU 17 | JE 17 | SA 17 | MA 17 | JE 17 |
| SA 18 | MA 18 | VE 18 | DI 18 | ME 18 | VE 18 |
| DI 19 | ME 19 | SA 19 | LU 19 | JE 19 | SA 19 |
| LU 20 | JE 20 | DI 20 | MA 20 | VE 20 | DI 20 |
| ME 21 | VE 21 | LU 21 | ME 21 | SA 21 | LU 21 |
| ME 22 | SA 22 | MA 22 | JE 22 | DI 22 Repas des Sages CCAS | MA 22 |
| JE 23 | DI 23 | ME 23 | VE 23 | LU 23 | ME 23 |
| VE 24 | LU 24 | JE 24 | SA 24 | MA 24 | JE 24 |
| SA 25 | MA 25 | VE 25 | DI 25 | ME 25 | VE 25 |
| DI 26 | ME 26 | SA 26 | LU 26 | JE 26 | SA 26 |
| LU 27 | JE 27 | DI 27 | MA 27 | VE 27 | DI 27 |
| ME 28 | VE 28 | LU 28 | ME 28 | SA 28 Belote de la Joie de Vivre | LU 28 |
| ME 29 | SA 29 | MA 29 | JE 29 | DI 29 | MA 29 |
| JE 30 | DI 30 | ME 30 | VE 30 | LU 30 | ME 30 |
| VE 31 | LU 31 | | SA 31 | | JE 31 |

Calendrier des manifestations et des cérémonies

LA CAMVAL : RETOUR SUR 2014

ZOOM SUR LA PETITE ENFANCE

Anita Tachot, la crèche déménage

Sur proposition de la municipalité de Charnay-lès-Mâcon, les élus de la CAMVAL ont décidé de faire l'acquisition d'un local de 700 mètres carrés à l'entrée sud du nouveau quartier de la Coupée, Rue Carnacus, en remplacement du bâtiment rue de la Coupée.

Le projet représente un investissement de 1 865 000 € dont 850 000 € pour la CAMVAL.

Les enfants sont accueillis au sein de la structure depuis le 29 septembre 2014.

Capacité d'accueil : 50 enfants.



La micro-crèche de La Roche Vineuse

Construite en moins de neuf mois, la nouvelle micro-crèche permet de recevoir jusqu'à 10 enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans.

Elle a accueilli ses premiers enfants le 8 septembre dernier.

D'un coût de 645 000 € TTC, elle se compose d'une salle de vie, d'un espace de propreté, de 2 dortoirs, d'une mini cuisine, d'un réfectoire et d'un bureau. A l'extérieur, une cour a été aménagée avec la pose d'un sol souple et l'installation d'une aire de jeux.



Les établissements de la CAMVAL peuvent accueillir les enfants résidant dans l'une des 26 communes du territoire pour des temps d'accueil courts et occasionnels, entre une heure et une demi-journée, sous réserve de places disponibles.

ZOOM SUR L'ÉCONOMIE

Offrir un nouvel espace économique : l'Europarc Sud-Bourgogne

La CAMVAL a engagé la création d'une zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique sur un secteur situé sur les communes de Charnay-lès-Mâcon et Mâcon, et en a confié la gestion à un aménageur, la SEMA.

La SEMA a réalisé l'achat de 23,7 hectares de terrains et a engagé les travaux pour réaliser la voie principale et les réseaux nécessaires à la viabilisation du site. La rue Marius Lacrouze, première voie d'intérêt communautaire, permet de relier la rue Saint Exupéry à l'espace d'activité des Luminaires.

Les travaux de finition (couche de roulement, accès aux parcelles...) de cette voie sont prévus ultérieurement lorsque la commercialisation sera suffisamment avancée. Les travaux réalisés ont permis d'accueillir la première société sur le site.

Coût des travaux réalisés : 1 700 000 €.

Plus d'infos sur www.ademval.com

ZOOM SUR

L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Pôle environnement de la CAMVAL assure la collecte et le traitement des déchets ménagers exercés précédemment par le SICTOM.



Des composteurs toute l'année



Vous avez la possibilité tout au long de l'année de faire l'acquisition d'un composteur pour votre jardin.

En bois ou en plastique et d'une contenance de 300 litres chacun, ils vous permettent de valoriser vos déchets de cuisine, et d'alléger ainsi le poids de la poubelle.



Pour plus de renseignements, contactez
Mme Fatima PARDON,
maître composteur
au 03 85 38 44 39

Nouveau succès pour l'Opération Seconde Vie

La deuxième édition de l'Opération Seconde Vie a eu lieu du mardi 25 au samedi 29 novembre.

Cette exposition vous a été proposée lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Sur la thématique du réemploi des objets de la maison, l'idée était de montrer qu'il est possible d'éviter de jeter en réparant, relookant ou en revendant.

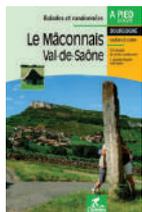
Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !



ZOOM SUR LES

DÉPLACEMENTS DOUX

Depuis 3 ans, la CAMVAL a entrepris des travaux sur son territoire dans le but d'établir des liaisons entre la Voie Verte et la Voie Bleue.



Le topoguide du Mâconnais Val-de-Saône, qui a été publié en début d'année 2013, illustre 23 circuits de petites randonnées ainsi que 5 étapes du Grand Tour du Mâconnais. Le Grand Tour du Mâconnais présente un circuit de 88 km de ballades autour de la CAMVAL.

Huit itinéraires cyclables sont également proposés, ce qui constitue un réseau cyclable d'intérêt communautaire de 46 km qui s'intègre aux schémas cyclables des villes de Mâcon et Charnay-Lès-Mâcon.

CONSERVATOIRE

Retrouvez tous les rendez-vous du Conservatoire (concerts, auditions et ateliers) sur www.conservatoire-camval.fr

POLE AQUATIQUE

Retrouvez toutes activités ainsi que les horaires et jours d'ouverture sur www.piscine-camval.fr

Toutes les infos sur www.camval.com

Numérotage des maisons et noms des rues

Actuellement les habitants de notre Commune ne bénéficient pas d'une adresse complète, avec numéro et certaines rues n'ont pas encore de nom. De ce fait, l'accès au domicile est difficile aussi bien pour la distribution du courrier que pour les services de secours et les divers services à domicile.

Des Conseillers Municipaux de la Commune mettront en place cette numérotation. Celle-ci s'effectuera au système métrique avec les numéros pairs à droite et impairs à gauche depuis le début de la rue. Ainsi une maison située à 24 mètres du début de la rue côté droit, aura le n°24.

Des numéros en coordination avec les plaques de rues existantes seront réalisés et posés gratuitement par la Commune. Ces plaques seront mises généralement au plus près des boîtes aux lettres ou vers les entrées principales. Cette réalisation sera effectuée au cours du 1^{er} semestre 2015 et permettra ainsi une meilleure localisation de nos habitations.

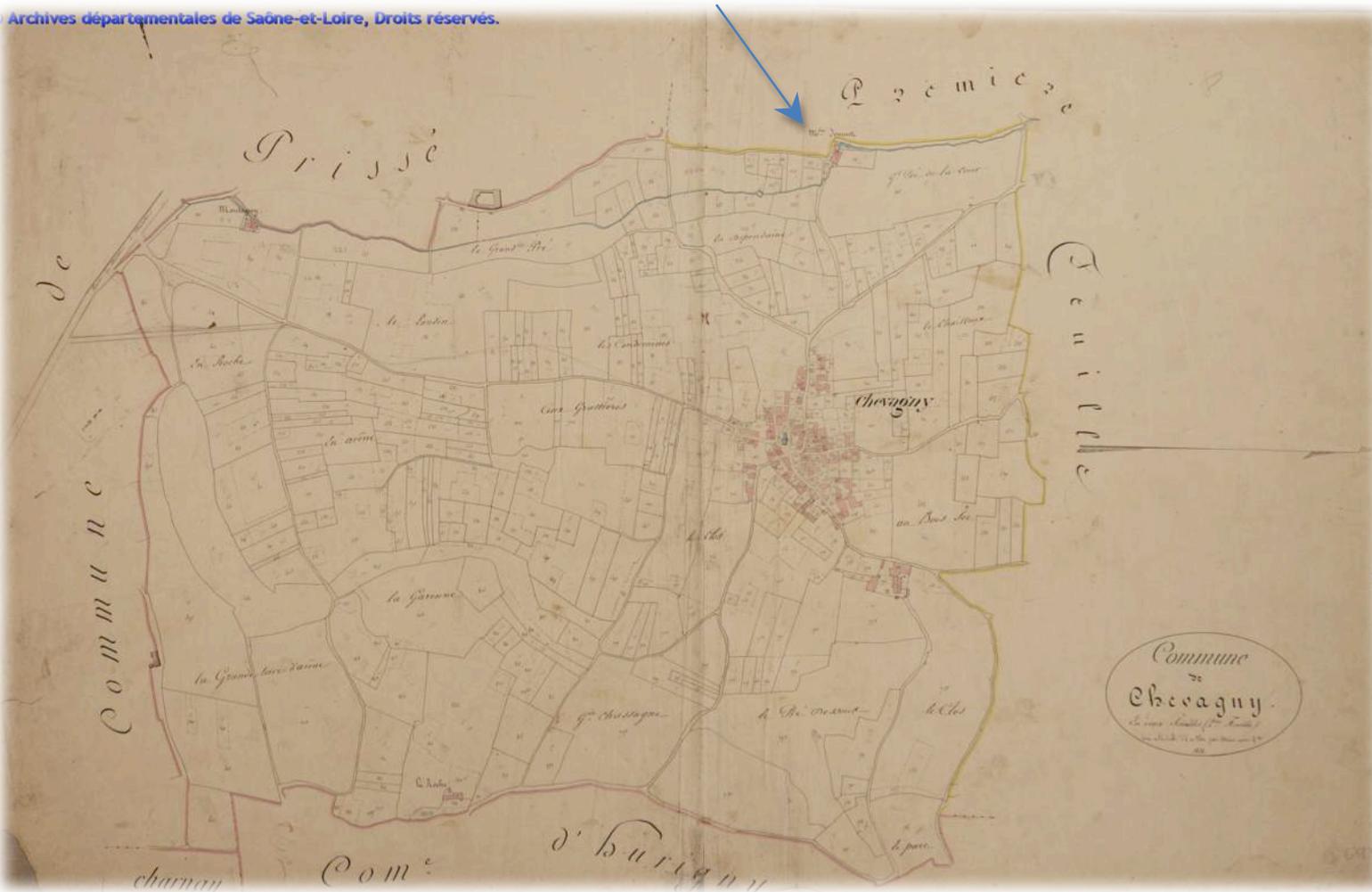


Le moulin Journet

Un peu d'histoire

Recherche présentée par Joëlle Pojé et Gino Schlanser le 20 septembre 2014,
à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Archives départementales de Saône-et-Loire, Droits réservés.



Le lieu-dit « le Moulin Journet » est un « écart » par rapport au Bourg de Chevagny, situé à l'Ouest, au pied de la barre rocheuse sur laquelle le Bourg a été construit (voir la carte insérée dans ce Bulletin). On y voit une ligne bleue d'orientation Nord-Sud : c'est le Ruisseau du Moulin Journet, qui prend sa source au Nord de Chevagny, en contrebas de la route de Verzé et se jette dans la Petite Grosne juste avant le Moulin de Verneuil. Un chemin le longe, du hangar agricole jusqu'à Montagny : on y voit des promeneurs à pied, à cheval ou en vélo, et on y entend le bruit du ruisseau.

A l'emplacement de l'ancienne limite du Moulin, le ruisseau fait un coude et quitte le chemin : il s'agit d'un détournement de son cours ancien, effectué entre 1831 et 1865 (il faudrait chercher davantage pour préciser la date). Peu après se trouvent deux maisons adossées l'une à l'autre : c'est l'emplacement de l'ancien moulin à eau de Chevagny, alimenté par le ruisseau à partir d'une retenue d'eau créée devant le moulin. On pourra s'étonner qu'un modeste ruisseau puisse faire tourner la roue d'un moulin, mais c'est qu'à cet emplacement de son cours il y a une double déclivité, Nord-Sud et Ouest-Est, qui donnait plus de force à l'eau.

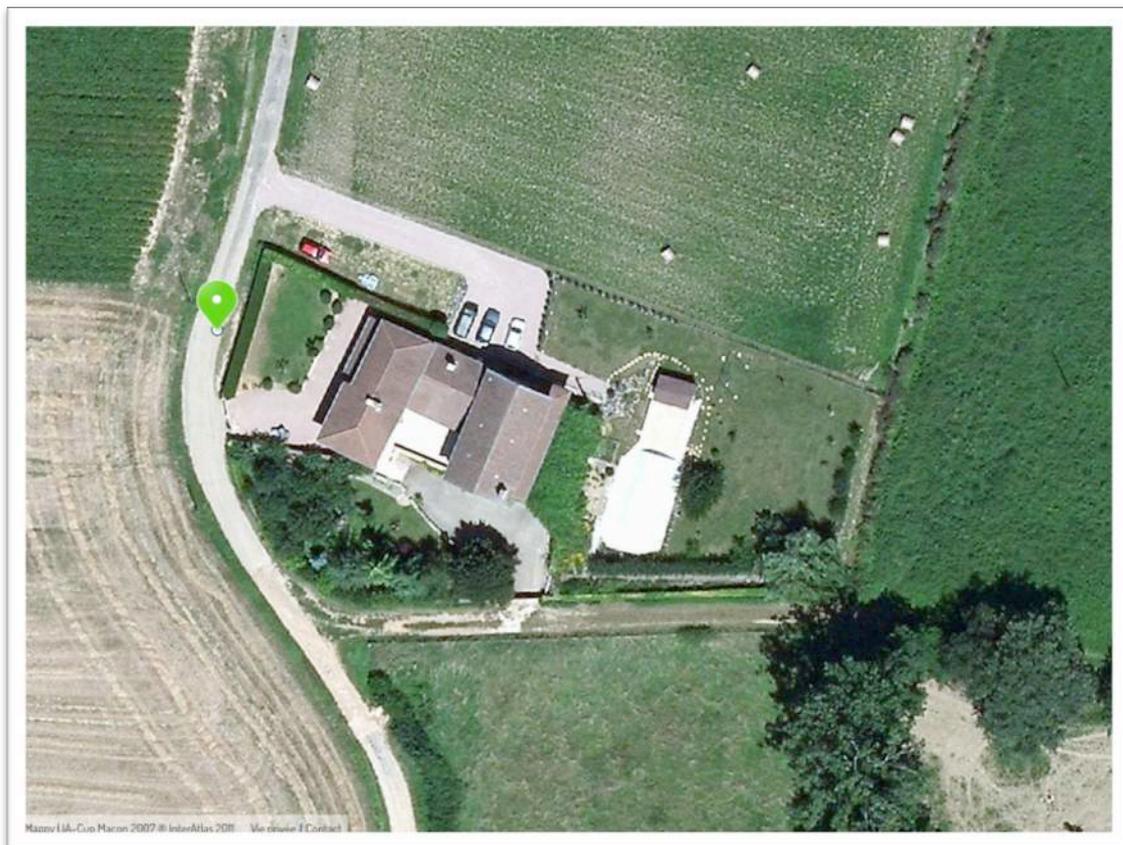
Notre recherche a porté sur l'histoire de ce site et sur la famille Journet qui lui a donné son nom. Recherche longue et difficile car il existe peu de documents, et certains ont été perdus. Nous avons d'abord pu vérifier sur le cadastre de 1831 que l'eau coulait bien sous la maison du moulin Journet. Si on se promène le long de la Petite Grosne entre Prissé et Loché, on peut encore voir l'arche présente sous les moulins qui parsèment son cours : Moulin de Narbonne, de Verneuil, de Balme. Passant sous l'arche, l'eau tombait sur une roue faisant tourner la meule du moulin. Le fonctionnement était sans doute interrompu en période de basses eaux. Mais les meuniers étaient aussi cultivateurs et vigneron : il y avait une vigne en face du Moulin Journet.

Le « moulin de Chevani » (sic) figure sur la Carte de Cassini, établie entre 1756 et 1789. Mais quelle n'a pas été notre surprise de découvrir, dans un article de l'archéologue Gilles Rollier, que ce moulin avait été construit au X^{ème} ou au XI^{ème} siècle, soit il y a près de mille ans ! Donc un site très ancien, même s'il a été remanié de nombreuses fois au cours des siècles.

Quant à la famille Journet, ce n'est pas sans mal que nous avons pu faire coïncider les données de l'état-civil ou autres pour la retrouver « en fonction » au Moulin. Nous avons pu vérifier sa présence sur les lieux de 1478 à 1836 (mais le dernier occupant est dit « cultivateur »). Il semble en effet que le moulin ait cessé de fonctionner vers la fin du dix-huitième siècle ou le début du dix-neuvième : après 1836, on ne trouve plus de Journet ou de meuniers à Chevagny, mais le moulin continue à être habité par la suite. Bien sûr le patronyme « Journet » existe ailleurs en Saône-et-Loire ou dans les départements voisins, et il existe plusieurs branches de cette famille.

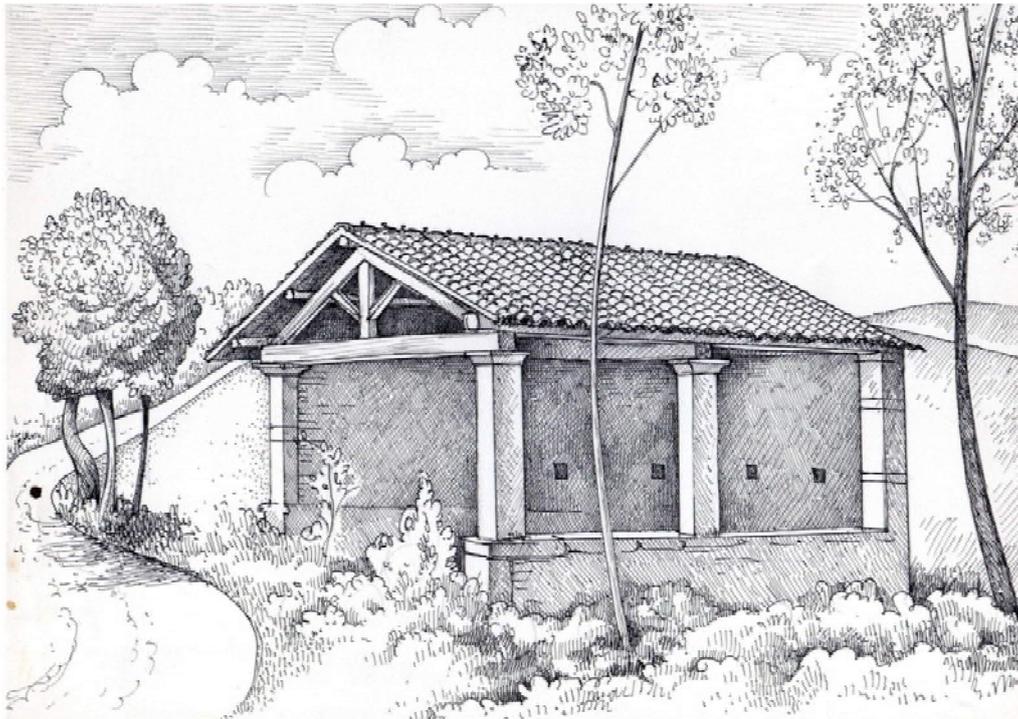
Tombé partiellement en ruine avant la seconde guerre mondiale, le « moulin » divisé en deux maisons sera rebâti par la famille Esteves.

Joëlle Pojé-Crétien et Gino Schlanser



Lavoir de BOISY

***** LE LAVOIR DE BOISY *** (Première partie)**

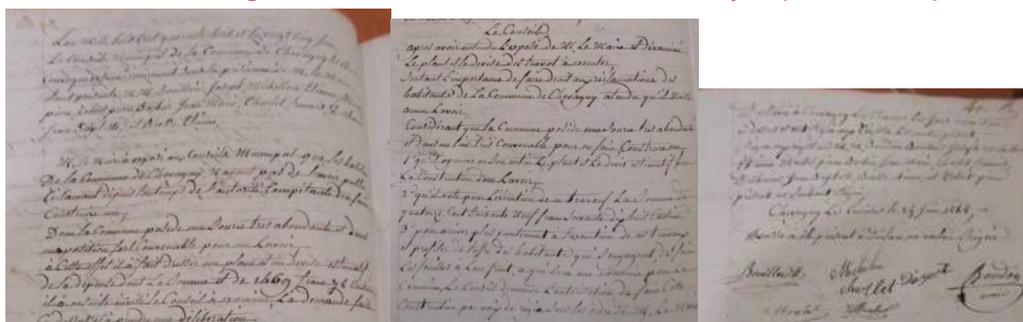


Grace aux dessins de Michel BOUILLLOT, voici le Lavoir de Boisy, aujourd'hui disparu, tel qu'il fut construit après beaucoup de difficultés, comme nous vous le relatons ci-après



A l'emplacement du lavoir les arbres sont restés.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal. (25 Juin 1848)



« L'an mil huit cent quarante-huit et le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Chevagny les Chevrières, convoqué extraordinairement sous la présidence de Mr. Le Maire, étaient présents, MM. Bouillard Joseph, Michelon Etienne, Montel Pierre, Robert Pierre, Barbier Jean-Marie, Charlet François, Deshaires Jean-Baptiste et Brosse Etienne.

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que les habitants de la Commune de Chevagny les Chevrières n'ayant pas de lavoir public réclamaient depuis longtemps de l'autorité compétente d'en faire construire un. Comme la commune possède une source très abondante et dans une position fort confortable pour un lavoir, à cet effet il a été fait dresser un plan et un devis estimatif de la dépense dont la somme est de 1469 francs et 78 centimes. Il a ensuite invité le Conseil à examiner la demande faite ci-dessus et à prendre une délibération.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et examiné le plan et le devis des travaux à exécuter, sentant l'importance de faire droit aux réclamations des habitants de la Commune et attendu qu'il n'existe aucun lavoir, considérant que la Commune possède une source très abondante et dans un lieu très convenable pour en faire construire un,

1°) Qu'il approuve en son entier le plan et le devis estimatif pour la construction d'un lavoir

2°) Qu'il vote pour l'exécution de ce travail la somme de quatorze cent soixante-neuf francs soixante-dix-huit centimes

3°) Pour arriver plus promptement à l'exécution de ces travaux et profiter de l'offre des habitants qui s'engagent de faire les fouilles à leur frais, ce qui sera une économie pour la Commune, le conseil demande l'autorisation de faire cette construction par voie de régie sous les ordres de Monsieur le Maire.

Délibéré à Chevagny les Chevrières les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre : MM Bourdon, Bouillard Joseph, Michelon Etienne, Montel Pierre, Barbier Jean-Marie, Charlet François, Deshaires Jean-Baptiste, Brosse Etienne et Robert Pierre, présent ne sachant signer. – Chevagny les Chevrières le 25 Juin 1848. »

-Brosse a été présent a déclaré ne vouloir signer-



La prairie a repris ses droits.

Une année plus tard...(1849)

L'an mil huit cent quarante-neuf et le cinq août le Conseil municipal de la Commune de Chevagny les Chevrières réuni pour faire sa 3^{ème} session ordinaire au nombre de 9 membres, à savoir : MM. Brosse maire, Barbier Jean-Marie, Robert Pierre, Thouzet Antoine, Bourdon André, Bouillard Joseph, Mornant Louis, et Galland Benoît.

Monsieur le Maire a ouvert la séance en rappelant au Conseil que l'Administration présente a fait dresser et rédiger des plans et devis pour la construction d'un lavoir communal en Boisy dont la dépense s'élève à 1469 frs et 78 cts, que le besoin d'un lavoir se faisant de plus en plus sentir, il convient qu'il soit construit le plus promptement possible, il a ensuite invité l'assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, considérant que la commune peut faire face à la dépense projetée pour la construction d'un lavoir dont l'utilité est indispensable délibère :

1°) Que la commune de Chevagny les Chevrières demande à être autorisée à construire un lavoir communal en Boisy, conformément aux plans et devis dressés par Monsieur Langeron le 16 Juin 1848 et dont la dépense s'élève à 1469 frs et 78 cts

2°) Que les travaux doivent être exécutés en régie par les soins de Monsieur le Maire ainsi que le Conseil l'a demandé par la délibération du 25 Juin 1848.

Ainsi délibéré à Chevagny les Chevrières le cinq août mil huit cent quarante-neuf et ont, les membres, signé à l'exception de Robert Pierre et Thouzet Antoine qui ont déclaré ne le savoir »

Le Maire a ouvert la séance en rappelant au Conseil que l'Administration présente a fait dresser et rédiger des plans et devis pour la construction d'un lavoir communal en Boisy dont la dépense s'élève à 1469 frs et 78 cts, que le besoin d'un lavoir se faisant de plus en plus sentir, il convient qu'il soit construit le plus promptement possible, il a ensuite invité l'assemblée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, considérant que la commune peut faire face à la dépense projetée pour la construction d'un lavoir dont l'utilité est indispensable délibère :

1°) Que la commune de Chevagny les Chevrières demande à être autorisée à construire un lavoir communal en Boisy, conformément aux plans et devis dressés par Monsieur Langeron le 16 Juin 1848 et dont la dépense s'élève à 1469 frs et 78 cts

2°) Que les travaux doivent être exécutés en régie par les soins de Monsieur le Maire ainsi que le Conseil l'a demandé par la délibération du 25 Juin 1848.

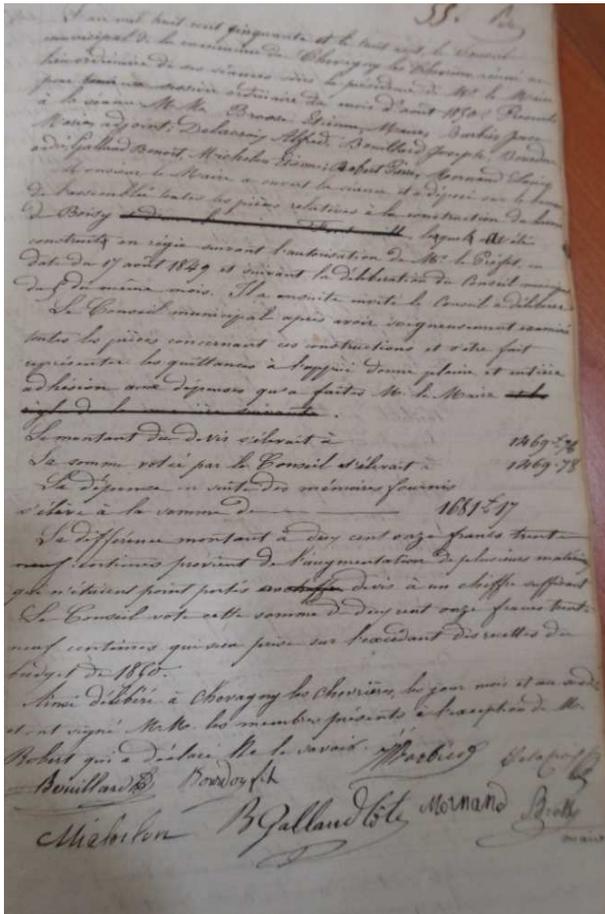
Ainsi délibéré à Chevagny les Chevrières le cinq août mil huit cent quarante-neuf et ont, les membres, signé à l'exception de Robert Pierre et Thouzet Antoine qui ont déclaré ne le savoir »

Bouillard Joseph, Mornant Louis, Galland Benoît, Barbier Jean-Marie, Robert Pierre, Thouzet Antoine, Bourdon André, Brosse maire.



Mais la rivière est toujours là.

Une année plus tard...(1850)



« L'an mil huit cent cinquante le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Chevagny les Chevrières, réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire pour sa session ordinaire du mois d'août 1850.

Présents à la séance, MM. Brosse Etienne, maire, Barbier Jean-Marie, adjoint, Delacroix Alfred, Bouillard Joseph, Bourdon André, Galland Benoît, Michelon Etienne, Robert Pierre, Mornant Louis.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a déposé sur le bureau de l'assemblée toutes les pièces relatives à la construction du lavoir de Boisoy, lequel a été construit en régie suivant l'autorisation de Monsieur le Préfet, en date du 17 Août 1849 et suivant la délibération du Conseil Municipal du 5 du même mois. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir soigneusement examiné toutes les pièces concernant ces constructions et s'être fait présenter les quittances à l'appui, donne pleine et entière adhésion aux dépenses qu'a faites Monsieur le Maire.

Le montant du devis s'élevait à 1496 frs 78 cts

La somme votée par le Conseil s'élevait à 1469 frs 78 cts

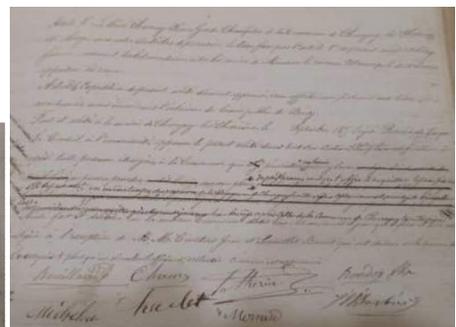
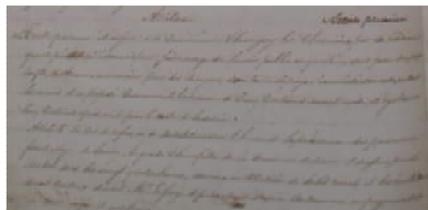
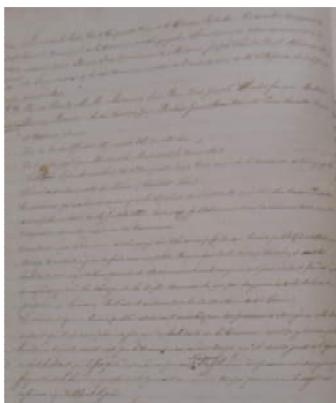
La dépense en suite des mémoires fournis s'élève à 1681 frs 17 cts

La différence, montant à Deux Cent Onze Frs Trente-Neuf Cts, provient de l'augmentation de plusieurs matériaux qui n'étaient point portés au devis à un chiffre suffisant.

Le Conseil note cette somme de Deux Cent Onze Frs Trente-Neuf Cts qui sera prise sur l'excédent des recettes du budget de 1850.

Ainsi délibéré à Chevagny les Chevrières les jours, mois et an susdits et ont signé MM. Les membres présents, à l'exception de Mr. Robert qui a déclaré ne le savoir »

Cinq années plus tard...(1855)



« L'an mil huit cent cinquante-cinq et le trentième septembre, les membres composant le Conseil Municipal de Chevagny les Chevrières, réunis extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph Charles Noël Alexandre Rivière de Larque, Maire de ladite commune en vertu de l'autorisation de Monsieur le préfet du huit septembre du présent mois.

Etaient présents : MM Mornant Louis, Bouillard Joseph, Charlet François, Michelon Etienne, Bourdon André, Courtois Jean, Barbier Jean-Marie, Chanut Pierre, Senaillet Benoît et Catherin Benoît.

-Vu la loi du 18 Juillet 1837, (Article 31 de cette loi)

-Vu l'arrêté projeté par Monsieur le Maire dont la teneur suit :

Le vingt-six septembre mil huit cent cinquante-cinq, nous Maire de la Commune de Chevagny les Chevrières, canton (nord) de Mâcon 'Saône et Loire),

Considérant qu'aux termes du paragraphe septième de l'article 31 de la loi sur l'administration municipale en date du 18 Juillet 1837, les permis de stationnement sur les rivières rentrant dans la composition des recettes ordinaires des communes,

Considérant que la Commune de Chevagny les Chevrières possède un lavoir public (couvert) dit « En Boisy », construit à grands frais sur une petite rivière qui coule sur son territoire et dont les habitants ont acquitté leur permis de stationnement ou d'usage à tout jamais, tant par des dépenses en espèces mises à la charge de la caisse communale, que par des journées volontaires de prestations en hommes, bestiaux et voitures pour la construction dudit lavoir,

Considérant que ce lavoir public est souvent envahi par des personnes étrangères à la Commune au point qu'il est arrivé plusieurs fois que les habitants de la Commune n'ont pu y trouver place,

Considérant qu'il serait utile pour la Commune en même temps qu'il serait juste à l'égard de tout habitant qu'il fut pris des mesures pouvant minimiser l'affluence des personnes étrangères qui fréquentent le lavoir en question et pouvant en même temps procurer au budget des ressources équitables et légales,

Arrêtons :

-Article Premier : Toute personne étrangère à la Commune de Chevagny les Chevrières par sa résidence, qui se présentera désormais pour faire usage du lavoir public en question, soit pour son propre compte soit comme mercenaire pour des étrangers, sera tenue de payer immédiatement entre les mains d'un préposé communal la somme de Cinq Centimes avant midi et également de Cinq Centimes après-midi pour le reste de la soirée.

-Article 2 : En cas de refus ou de contestation sur l'heure de la présence des personnes faisant usage du lavoir, le garde champêtre de la Commune déclarera et dressera procès-verbal dans les vingt-quatre heures, comme en matière de délit rural et les récalcitrants seront traduits devant Monsieur le Juge de Paix pour se voir condamnés au paiement de la taxe exigée et aux frais.

Article 3 : Le Sieur Charnay Pierre, garde champêtre de la Commune de Chevagny les Chevrières est chargé, sous notre contrôle, de percevoir la taxe fixée par l'article 1^{er} du présent arrêté et d'en faire un versement hebdomadaire entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal dont il nous apportera les reçus.

-Article 4 : Expédition du présent arrêté dûment approuvé sera affichée non seulement aux lieux accoutumés mais encore dans l'intérieur de lavoir public de Boisy.

Fait et arrêté à la Mairie de Chevagny les Chevrières, le 30 septembre 1855. Signé Rivières de Larque.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le présent arrêté dans tout son contenu et sa teneur, sauf les modifications ci-après :

-Toute personne étrangère à la Commune qui se présentera au lavoir pour y laver, ne pourra prendre aucune place de préférence, malgré l'offre d'acquitter la taxe fixée, s'il se présente en même temps des personnes de la Commune de Chevagny les Chevrières, celles-ci auront le privilège de s'installer les premières et les personnes étrangères devront ajourner leur lavage après celles de la Commune de Chevagny les Chevrières.

Ainsi fait et délibéré en la maison commune du dit lieu, les ans, mois et jour que dessus et tous ont signé à l'exception de MM Courtois Jean et Senaillet Benoît qui ont déclaré ne le savoir faire de ce enquis.....

(A suivre....L'an prochain nous vous conterons les années de vie laborieuse de ce lavoir et sa triste fin.)

Bonne Année



Photo Michel Gonon

2015